53e année — Numéro 129 MONTREAL, Vendredi, 11 Février 1881 Deux cents le numéro

La Minerve

ABONNEMENTS

VILLE : - - - - - - $6.00 d'avance
CAMPAGNE : - - - - - $5.00 "
ETATS-UNIS : - - - - - $5.00 "

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE · JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

ANNONCES

Par ligne, 1ère insertion, - - - 10 cents
" insertion subséquente, - 5 cents
A long terme, conditions spéciales

A. Ciberton & Cie
8, RUE DeBRESOLES & 7, LeROYER
Importateurs et Commissionnaires,
Agents de Produits Européens
En gros seulement.
En Stock : Vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne Sauternes, Sicile, Madère, Zacco, Eau-de-Vie, Genièvre, Chartreuse, Bénédictine, Liqueurs et Conserves alimentaires de toutes sortes. 1er Octobre 1880.
En Stock : Glaces et miroirs, Cuirs et Peaux, Toiles à blutoirs.
Echantillons de : Papiers, Plumes, Soulers, Soies à Ruban, Armes de chasse, Cristalleries, Porcelaines, Etc., Etc.

Cures Dyspepsia, General Debility, Fever & Ague.
The most agreeable, invigorating and popular Tonic in use
Prepared only at the MEDICAL HALL, MONTREAL
A vendre chez MM. Dufresne & Mongenais, rue Notre-Dame, Montréal. 184

Sucre Raffiné !
Jambons et viandes fumées de Parsons, de Guelph,
Fromages de Limbourg,
Fromage de Gruyère,
Fromage à la Crême,
Fromage canadien de Stilton, de très bonne qualité.
Cidre de pommes douces.
Sirop de fruits de toute sorte.
Wm. ELLIOT,
Coin des Rues Saint Laurent et Sainte Catherine
29 Décembre. 94—r

Farine préparée pour les Patisseries.
Cette Farine a reçu la récompense d'UNE MEDAILLE D'HONNEUR à la Grande Exposition Internationale de Paris.
Le public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de SIRODE & HARVIE.
Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.
Brodie & Harvie
Coin de Rues Craig et Bleury.
9 Janvier 1881. 101 a

Alex. Chisholm
MARCHAND A COMMISSION DE PRODUITS
No. 36, rue St. Pierre
MONTREAL
Sollicite des consignations de beurre, fromage, œufs et autres produits.
Toute information quant aux prix, etc. donnée avec plaisir et sans délai.
Retours faits promptement.
RECOMMANDATIONS : — MM. J. Y. Gilmour & Cie., marchands en gros de marchandises sèches, Montréal ; Adam Darling, Ecr., marchand en gros de vaisselle, Montréal. 1—a c

ESSENCES D'ODEURS
Si vous voulez des pures essences de
CITRON, de VANILLE, de RATAFIA, etc.,
ACHETEZ CELLES MANUFACTUREES PAR
HENRI JONAS,
[Successeur de ROSENHEIM & FRERES]
CE SONT LES MEILLEURES
En vente chez tous les épiciers du Canada. Chaque bouteille porte une étiquette avec le nom de Henri Jonas, 62 c

McCALL FRERES & Cie
400, East Gerrard Street,
DON RIVER,
TORONTO
FABRICANTS ET COMMERÇANTS
D'huile a machines
— ET —
D'huile a eclairage
19 octobre 1880. 35 a c
SERVEZ-VOUS DE LA
Ceinture Curative Galvanique
BANDES.
Fausses Semelles
A vendre chez tous les Pharmaciens.
Prix.....$1.00 a $2.00
Essayez le FLUIDE ELECTRIQUE pour guérir le Rhumatisme Chronique et Inflammatoire.
20 Janvier. 120—c

PREPAREZ-VOUS POUR LES FETES. — Faites reteindre dans les derniers goûts toutes vos tentures : rideaux en damas ou en rep, tapis de table ou de piano, paillassons de toute espèce. On nettoie et on teint également les robes et les habits à la
Compagnie de teinturerie BRITISH AMERICAN
BUREAUX : 521, rue Saint Joseph
" 221, rue McGill
" 903, rue Sainte Catherine

AKERMAN, FORTIER & Cie
PAPETIERS
Régleurs, Imprimeurs, Lithographes
fabricants de Livres de comptes
258, rue Saint Jacques
Ci-devant James Sutherland
SPECIALITE — Livres de comptes, fabriqués sur commande.
26 oct.—a

MARCHANDISES NOUVELLES !
Morue verte,
Morue sans arretes,
Morue fumee,
(Haddock fume,)
Harengs fumes,
Harengs sales,
Marchandises en canistres,
Citrons, Noix, Atocas,
Huitres Malpecques,
Huitres en gallon.
D. RATTON & Cie.
Importateurs de Poisson, Fruits, Huitres Conserves, etc.,
— RUE BONSECOURS — 18

F. C. SILCOCK
MARCHAND A COMMISSION
DE
Beurre, Fromage, etc
100, RUE DES ENFANTS-TROUVES
MONTREAL
Fait une spécialité du commerce de beurre des cantons de l'Est.
On sollicite une commande.
4 sept.—a

A. G. PARKINS & Cie
Marchands de produits à commission et trafiquants de provisions en général,
7, rue Saint-Pierre, 7
On demande des consignations et des commandes.
Rapporte hebdomadaires du marché fournis sur demande.
14 sept.—a 5

MAL
Il ne vaut rien d'acheter des articles à tout hasard sans connaître leur valeur respective.
PIRE
Il est pire de laisser passer inaperçue la bonne ou mauvaise réputation des objets offerts en vente et d'agir comme s'ils étaient tous de même valeur.
PIRE
Mais la pire chose qu'un acheteur de savon puisse faire c'est d'acheter un article de qualité inférieure lorsque le
SAVON à bords dorés de STRACHAN
passe pour le meilleur et celui qui a le plus de valeur sur le marché. 79

Extrait de Liquide de Bœuf DE LIEBIG

DE LIEBIG
A vendre chez tous les Pharmaciens et dans toutes les Epiceries.

AVIS SPECIAL
Le soussigné désire attirer l'attention du public sur le fait qu'il n'a aucun agent ni colporteur en ville qui vende pour lui. Quiconque se présentera comme tel est un imposteur et devrait être traité comme tel.
S. DAVIS,
MANUFACTURIER DU
Cigare "Cable"

Aux Epiciers
Le magasin de Papier à envelopper, Ficelle, Sacs en papier, etc., a été transporté aux Nos
293 et 295, rue Saint Paul
Jas MACKINNON
1 fév.—1m 120

L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU
Nos 10 et 12,
RUE SAINT CHARLES BORROMÉE
[Près de la rue Craig]
MM. J. Bte MANTHA & Cie
donnent avis que leur établissement est à subi de grandes réparations et additions et qu'il sera en opération dans deux ou trois semaines. Les machines seront tout ce qu'il y a de plus amélioré et le personnel des meilleurs choisis, y ajoutant une grande boutique pour la manufacture de toutes sortes de menuiseries, telles que portes, chassis, portiques, lucarnes, etc. La chaufferie sera spacieuse et sur le système le plus amélioré possible.
J. B. MANTHA, A la charge du moulin.
T. PRÉFONTAINE, Pour les finances. 118 a

LES MESSIEURS
Qui ont à faire quelques commandes chez les marchands-tailleurs sont priés de vouloir bien lire les nombreuses recommandations insérées dans les journaux au sujet de l'assortiment complet de TWEEDS ANGLAIS et ECOSSAIS de
RAFTER & Cie
Pour habillements, concernant aussi leur manière de tailler et garnir les habillements.
M. RAFTER,
305, rue Notre-Dame
Fait aussi une spécialité de couper et de garnir les vêtements d'enfants et d'adolescents.
Habits faits à ordre et sous le plus court délai, chez
RAFTER & Cie,
305, rue Notre-Dame
On a retenu les services d'un coupeur américain de première classe.
26 oct. 42—

PRESENTS UTILES
Nous ne connaissons rien de plus approprié pour Présents de Noël et du Jour de l'An qu'un pardessus de bon drap, bien fait, un habillement d'hiver, ou un de nos habillements d'enfants, faits avec de bonnes marchandises d'hiver. Nous avons un assortiment splendide et nous pouvons garantir la coupe et le fini de nos ouvrages. Nous vendons maintenant ces marchandises à très bas prix, de telle sorte que ceux qui désirent faire des présents de nos habillements de choix trouveront nos prix très réduits.
Pardessus ! Pardessus !
Nous avons des lignes spéciales, comprenant des pardessus en serge bleue noire et en beaver brun et olive, les plus beaux qui se puissent voir et à des prix tellement bas que les acheteurs se demandent comment l'on peut confectionner de si bons articles à aussi bas prix.
Habillements, Habillements
Notre assortiment d'habillements d'hiver est très complet. Tous les jolis patrons de marchandises joints à une coupe et à un fini supérieurs, et les prix tellement minimes qu'ils sont à la portée de tous.
Habillements pour enfants ! — Les petits garçons s'attendent à recevoir un présent à Noël, et règle générale, ils l'apprécient plus à cette saison de l'année qu'en tout autre temps. C'est pourquoi nous recommandons nos ulsters pour petits garçons. Ces vêtements utiles sont très élégants et très bons et le prix est à la portée de tous.
J. G. KENNEDY & Cie
31 et 33, rue Saint Laurent

GRANDE VENTE DE
FOURRURES
Provenant toutes de cette saison. Durant le mois de Janvier nous disposerons de notre assortiment de fourrures pour faire place à nos marchandises du printemps. Rien de ce qu'il y a actuellement dans notre magasin ne sera conservé jusqu'à la saison prochaine. Notre fonds de commerce est toujours nouveau. Nos marchandises sont de premier choix, dans les derniers goûts et se vendent argent comptant à des prix très bas. Cette grande vente se fait bond fide, comme on peut s'en assurer par l'examen des articles et de leurs prix respectifs.
R. W. COWAN & Co
Coin des rues Notre-Dame et Saint Pierre

Présents de Noel et du Jour de l'An
Voyez notre choix de Tapis Axminster, Bruxelles et Tapestry, pour salons, corridors, escaliers, etc.
Aussi un lot de Mats et de Rugs, depuis 50c jusqu'à $45.00 la pièce. Cornices, Franges, etc, à prix réduits pour les fêtes.
LIGGET & HAMILTON,
87 47 et 49, rue Saint Joseph

JE DONNE AVIS AUX DAMES ET DEMOISELLES que je puis exécuter à bref délai n'importe quel costume de bal ou de soirée. Patrons nouveaux venant chaque semaine de Paris. Une visite est respectueusement sollicitée.
A. SARRÉ, Modiste Française,
Ilca, rue Sainte Catherine, en face de l'Asile Nazareth.
N. B.—Tous costumes de deuil faits dans les 24 heures s'il y a absolue nécessité. 107

Articles en Fil Etamé
Portes journaux, éponges, brosses, huiliers, vases à câlert et à marinades, paniers à fruits, à fleurs et à bijoux, et une immense variété d'autres articles.
Aussi en mains beaucoup des articles ci-dessus dorés.
L. J. A. SURVEYER,
524, RUE CRAIG.
Agent pour la vente en gros et en détail.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.
Changement d'Heures.
A PARTIR DE
Jeudi, 23 Dec. 1880
Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS
Départ de Hochelaga pour Ottawa.....	1.30 A M	8.30 A M	5.15 P M
Arrive à Ottawa	11.30 A M	1.10 P M	9.55 P M
Départ d'Ottawa pour Hochelaga.....	12.10 A M	8.10 A M.	4.55 P M
Arrivée à Hochelaga.....	10.30 A M	12.50 P M	9.30 P M
Départ de Hochelaga pour Québec.....	6.00 P M	3.00 P M	10.00 P M
Arrivée à Québec.....	8.00 A M	9.55 P M	6.30 A M
Départ de Québec pour Hochelaga.....	5.30 P M	10.10 A M	10.00 P M
Arrivée à Hochelaga.....	8.00 A M	5.00 P M	6.30 A M
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme	5.30 P M		
Arrivée à St. Jérôme.....	7.15 P M		
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga.....	6.45 A M		
Arrivée à Hochelaga.....	9.00 A M		
Dép. d'Hochelaga pour Joliette.....	5.00 P M		
Arrivée à Joliette	7.25 P M		
Dép. de Joliette pour Hochelaga.....	6.00 A M		
Arrivée à Hochelaga.....	8.20 A M		

(Trains Locaux entre Hull et Aylmer.)
Les trains quitteront la station du Mile-End *sept minutes* plus tard.
Les magnifiques Cars-Palais sont attachés à tous les convois de passagers, et des Chars-Dortoirs sont attachés aux convois de nuit.
Les trains qui vont à Ottawa où qui en reviennent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.
Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 hrs. P. M.
Tous les trains circulent d'après l'heure de Montréal.
BUREAU GENERAL : 13, Place d'Armes.
BUREAU pour la vente des Billets : 13, Place d'Armes, et 202, rue St. Jacques, Montréal.
QUEBEC : Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.
L. A. SENÉCAL,
Surintendant-Général.

Chemin de Fer Intercolonial
ARRANGEMENTS D'HIVER
A partir du 29 Novembre 1880, les Trains Directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :

Partant de la Pointe-Lévis	8.10 A.M.
Arrivant à Rivière-du-Loup	12.50 P.M.
" Trois Pistoles	2.00 "
" Rimouski	3.40 "
" Campbellton [souper]	8.32 "
" Dalhousie	9.08 "
" Bathurst	11.12 "
" Newcastle	12.34 A.M.
" Moncton	4.00 "
" Sainte-Jean	7.30 "
" Halifax	12.40 P.M.

Ces trains viennent en connexion à la Jonction des Chaudières avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10.00 heures p.m.
Les trains pour Halifax et Saint Jean se rendent à leur destination le Dimanche.
Les trains qui partient d'Halifax à 2.45 p.m. et Saint-Jean à 7.25 p.m. et qui arrivent à Moutréal à 6.00 a.m., après s'être reliés à la courbe de la Chaudière aux trains du Grand Tronc, qui partent à 7.35 p.m., passent la journée du dimanche à Campbellton.
Le char Pullman qui part de Montréal les Lundi, Mercredi et Vendredi, se rend directement à Halifax qu'il quitte pour Saint Jean les Mardi, Jeudi et Samedi.
Pour informations concernant le prix des billets de passage, le tarif du fret, l'arrangement des trains, etc. S'adresser à
G. W. ROBINSON,
Agent,
120, Rue Saint-François-Xavier, (ancien Bureau de Poste), Montréal.
D. POTTINGER,
Surintendant-en-Chef.
Moncton, N. B., 24 Novembre 1880.—67

Ligne Inman
Departs de 1881
De New-York, via Queenstown, A Liverpool, portant les malles des Etats-Unis.

DEPARTS PROPOSES :

City of Berlin	Samedi, 12 Fév.	3 00 P M
City of Brussels	Jeudi, 17 Fév.	7 10 A M
City of Richmond	Samedi, 26 Fév.	3 00 P M
City of Chester	Samedi, 5 Mars,	9 00 A M
City of Montreal	Jeudi, 10 Mars,	2 30 P M
City of Berlin	Samedi, 19 Mars,	6 30 A M
City of Brussels	Jeudi, 24 Mars,	1 00 P M

PRIX DU PASSAGE—$50, $80 et $100, selon l'accommodation, chacun ayant des privilèges égaux au salon. Enfants de deux à douze ans, moitié prix. Servantes, $30.
BILLETS aller et retour—$110, $135 et $160, bons jusqu'au 31 mars 1881.
Billets pour Londres, $7 ; pour Paris, $10 et $20 de plus, selon la route choisie.
ENTREPONT [y compris le billet par chemin de fer de Montréal à New-York, $85.
Pour le fret et les billets de traversée, s'adresser aux officiers de la compagnie, 31 et 33, Broadway, New-York.
JOHN G. DALE, Agent,
31 et 33, Broadway, N. Y.
Ou à J. Y. GILMOUR & Co.
86 354, rue Saint Paul.

Seule Ligne Directe pour la France
Compagnie Generale Transatlantique
ENTRE
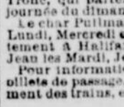
New-York
ET LE
HAVRE
Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :—

France, Trudelle	16 Fév. 7.00 A M
Ville de Marseilles, Cahours	23 Fév. 1.00 P M
Canada, Franguel	2 Mars 7.00 A M

Prix du passage pour le Havre :—
Première cabine (vin compris)...$100 et $12
Seconde cabine.....
Entrepont — ..... $ 26
Billets aller et retour à prix réduits valables pendant une année.
Chèques sur le Crédit Lyonnais pour les gens.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent eviteront en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.
LOUIS DE BEBIAN, AGENT,
6, Bowling Greenfoot of Broadway.
Ou à D. MASSON & Cie.
Agents pour Montréal.

Crédit Foncier Franco-Canadien
Capital $5,000,000
Président : l'honorable E. Duclerc, Sénateur, [Paris]
Vice-Prés. : l'honorable J. A Chapleau
Bureau provisoire à Montréal :
Edifice de la Banque Molson, 117, rue Saint Pierre
La société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent. Pour renseignements, s'adresser au directeur.
124 tm E. J. BARBEAU.

The Citizens Insurance Company
OF CANADA.
CAPITAL SOUSCRIT $1,188,000
L'encouragement de tous ceux qui désirent favoriser les institutions canadiennes par leur patriotisme est sollicité en faveur de cette Compagnie qui est la plus ancienne Compagnie Canadienne de Montréal, et offre autant de sûreté qu'aucune Assurance étrangère. De plus elle est reconnue pour la libéralité avec laquelle elle a réglé les pertes qu'elle a éprouvées depuis les seize ans de son existence.
DIRECTEURS—Sir Hugh Allan, Président, Henry Lyman, Vice-Prés., J. B. Rolland, Andrew Allan, N. B. Corse, Robert Anderson, Arthur Prévost.
GERALD E. HART, Gérant-Général.
A.R.H. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.
ARTHUR DESFOSSES, Agent spécial.
PIERRE DUPONT, Agent de la cité.
F. W. CAMPBELL, M. D. } Médecins
E. H. TRUDEL, M. D. } examinateurs.
Assurances contre le Feu, sur Vie, le Garanties et les Accidents effectués à des taux modérés en s'adressant au Bureau Principal à Montréal, 179, RUE ST. JACQUES
QUEBEC, Owen Murphy, Agent.
SOREL, James Morgan, } Agents conjoints.
Do A. Taillon, }
TROIS-RIVIERES, J. G. A. Frigon, Agent.
JOLIETTE, Dr. M. S. Bouiet, Agent.
Do L. E. Beaudry, do
ST. HYACINTHE, F. Bartels, do
SHERBROOKE, W. C. Lyford, do
21 octobre 1880. 97 a

Compagnie d'Assurance
"NORTH BRITISH & MERCANTILE
Sur la Vie et contre le Feu, établie en 1809
Capital souscrit $10,000 000 : Capital payé $1,250 000. Fonds total accumulé, $16,450,685 Revenu annuel, $4,846,906.
Bureau général pour le Canada : 72, rue St François-Xavier.
Directeurs-gérants : MM. MacDougall Davidson ; William Ewing, inspecteur. P N. Fruteux et G. Ross Robertson, écrs.

The Liverpool & London & Globe
COMPAGNIE D'ASSURANCE.
ACTIF..... $31,000,000
Montant investi en Canada..... $900,000
Assurances contre le Feu prises à taux les plus modérés.
CYRILLE LAURIN, Agent de la Cité. G. F. C. SMITH Secrétaire résident
Bureau Principal et Succursale en Canada, 18, PLACE D'ARMES, Montréal.
10 Février. 107—

GRAND VATEL
26, 28 et 30
RUE St. JACQUES
REPAS à toute heure, dîners à la carte.
Salons Privés
Spécialité de Vieux Vins Français.
Cuisine essentiellement française.

DUFRESNE & JODOIN
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
160, Rue Barré
Les soussignés informent respectueusement le public et font particulièrement leurs nombreuses pratiques, qu'ils transporteront leur clos de bois de sciage, le 1er Mai prochain, sur la rue Saint Joseph, au coin sud-est de la rue Guy.
Pour éviter autant que possible les frais de déménagement, ils ont décidé de vendre tout leur stock d'ici au 1er Mai prochain. Les prix seront réduits en conséquence et surtout pour ceux qui achèteront pas moins d'une Pile.
Pour avoir une idée du stock, voyez le catalogue ci-dessous :

38	Piles Planches Pin	Stock & sidings
15	" Madriers Pin 1½ p. sidings	
12	" Madriers Pin 1½ p. sidings	
11	" Madriers Pin 2 p. stock & sidings	
8	" Madriers Pin 3 p. stock	

— AUSSI —
Un assortiment complet de bois préparé : Moulures, Lattes, Colombages et Bardeaux en Pin No 1 et No 2.
Un stock complet en pruche, comprenant 25 piles de toutes épaisseurs, ainsi qu'un assortiment d'épinette.
De plus un stock varié et complet en bois franc, comprenant Chêne, Orme dur, Merisier, Erable, Frêne, Bois blanc, Noyer tendre, et Gentes de roues.
DUFRESNE & JODOIN
10 Janvier 1881. 109

A VENDRE
5 Millions de Pieds de Bois de Sciage, etc.
De toutes épaisseurs, largeurs et qualités préparés ou brut.
Lattes, Bardeaux sciés et fendus ; Colombages, Moulures, etc.
Au clos de
A. HURTEAU & FRERE,
No. 92, Rue Sanguinet,
Coin de la Rue Dorchester.
7 Septembre 1880. 103 a

Wm HUDSON & Cie
Fabricants d'appareils les plus perfectionnés
POUR LE
CHAUFFAGE A LA VAPEUR
ET A L'EAU CHAUDE
Des Maisons,
Magasins,
Ateliers,
Ecoles,
Eglises, etc.
Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz, etc., etc.,
95, rue Saint Pierre
2 Déc. MONTREAL. 72 c a

J. MANLEY RICHARDSON
(Ci-devant Gérant de la Buanderie de Montréal.)
Je suis maintenant prêt à créer des buanderies pour les hôtels ou les vapeurs, ou pour toute personne qui pourrait avoir besoin de mes services. Je suis aguerri pour toutes sortes de machineries se rattachant à la buanderie. Adressez toute correspondance à la Nouvelle Buanderie, No. 760, rue Craig. On peut compter sur des leçons données à domicile ou à la buanderie même, par des dames. Conditions : $1 par leçon.
28 c a J. M. RICHARDSON & Cie

Loyers sans Taxes
Maisons et logements bien situés, avec les améliorations récentes, à des prix comparativement bas. S'adresser à
105 J. B. ROLLAND & FILS, 12 et 14, rue Saint Vincent.

A LOUER
Ce magnifique magasin, situé au coin des rues Saint Dominique et Vitré, ci-devant occupé par M. Charles Meunier, épicier, ainsi qu'un restaurant, tous deux avec logement de première classe. Possession immédiate ou au 1er mai. S'adresser à M. THOS. TIFFIN & Cie, 214 rue Saint Paul, ou à T. NANTEL, 671 rue Mignonne. 99 ds

A LOUER
Magasin avec logement, Nos 81 et 83, rue Saint Joseph, coin de la ruelle Roy, avec hangards, écuries et grande cour, situés dans la partie la plus centrale de la rue et occupés par M. N. Quintal pendant quatorze ans.
Aussi deux maisons confortables, Nos 127 et 129, rue Saint Antoine, coin de la rue Windsor.
S'adresser à L. CHAPUT, rue des Commissaires. 211

A LOUER cette propriété si enviable, bornée par les rues Maisonneuve et Lagauchetière, comprenant un moulin à scier et à blanchir le bois, de vastes bouilloires de fondeur (avec un engin et des bouilloires, le tout complet avec un engin de la force d'au delà de cent chevaux, une boutique de menuisier, un logement avec écurie, etc.) le tout en bon ordre. Cette propriété, ci-devant occupée par Daniel Monroe, écr., sera louée à des conditions raisonnables en bloc ou à la convenance des locataires.
Pour plus amples informations, s'adresser à T. L. VIPOND, 209, rue des Commissaires. 124 s

A LOUER
Les propriétés Nos 124, 125 et 127, rue Notre-Dame, aussi sur la rue Water ce grand bâtiment No 168, connu autrefois comme étant la manufacture de tabac de McDonald. S'adresser à Nichols & Marler, 92, rue Saint François-Xavier, ou au soussigné à Saint Jean, P. Q.,
129 c J. COOTE.

A LOUER
Avec ou sans le pouvoir à vapeur la grand bâtiment actuellement occupé par l'Evening Star et qui est adjacent au " St Lawrence Hall " sur la rue Craig. Comme site et comme commodité il ne peut être surpassé. Ce bâtiment est borné par les rues Craig, St Georges et des Fortifications, et peut servir comme bureau d'impression ou comme manufacture. Sa longueur sur les rues Craig, St. Georges et des Fortifications, est de 90 pieds sur une largeur de 50 pieds ; il a deux étages de haut et est bien éclairé. Sur les rues Craig et St. Georges, il a une longueur de 60 pieds sur 28 avec quatre étages. Il sera loué en tout ou en partie avec possession le 1er Mai.
Pour plus amples informations, s'adresser à H. HOGAN, St. Lawrence Hall.
3 Juillet. 248—a

A LOUER
Cette propriété de valeur, à Québec, voisine du terminus du chemin de fer du Nord et dernièrement occupée par l'honorable Thos. McGreevy.
La propriété, qui a 278 pieds carrés, est bornée par quatre rues, et le chemin de fer du Nord l'traverse.
Il y a sur cette propriété un bâtiment en pierre (76 pieds par 38) ; un bâtiment en brique (105 par 37), et d'autres bâtiments.
Le tout pourrait très bien servir à une manufacture de chars, ou de roues de chars.
Possession immédiate.
— AUSSI —
Sur la rue Saint Paul : Magasins et Boutiques à des prix modérés.
Pour les conditions et autres détails, s'adresser à J. B. RENAUD, Québec.
105 nm

AUX COMPAGNIES DE
Chemins de Fer et de Bateaux à Vapeur
BUREAUX A LOUER
Les vastes bureaux sur la Place Jacques-Cartier occupés par la compagnie du Grand Tronc durant les six dernières années, avec l'usage des améliorations considérables faites dans les bâtisses par les locataires actuels. Ces améliorations dont les propriétaires sont devenus possesseurs par suite d'un arrangement spécial avec la compagnie, lui ont coûté au delà de dix-sept mille dollars ; elles se composent d'un système très ingénieux de coffre-fort double, adapté à chaque étage, d'un appareil de chauffage à eau chaude, neuf et du modèle le plus parfait ; ainsi que de la garniture complète pour l'éclairage au gaz.
La seule raison alléguée par les autorités du chemin de fer le Grand-Tronc pour quitter ses bureaux actuels est que la compagnie doit au printemps installer son personnel dans les nouveaux bureaux qu'elle a fait construire à la Pointe Saint-Charles.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à A. PREVOST & CIE.

MAISONS A LOUER
No 1419—Maison de pierre, coin des rues Lagauchetière et Sainte Catherine.
No 261—Maison de pierre sur la rue Saint Antoine, à l'ouest de la rue Lamontagne.
No 236—Maison en pierre, coin des rues Bleury et Berthelet, côté ouest.
Nos 48 et 50—Maison en brique sur la rue Perthuis, au sud de la rue Craig.
— AUSSI —
Plusieurs lots vacants, chacun d'une superficie de 25,000 à 30,000 pieds, convenablement situés pour dépôts de bois et de pierre.
S'adresser à A. PREVOST & CIE. 119

A LOUER A BOUCHERVILLE
L'ancienne résidence de l'HONORABLE LOUIS LACOSTE. S'adresser à
ARTHUR LACOSTE,
27, rue Sainte Marie,
Ou 71, rue Saint Hubert. 117

MAISONS A LOUER
SANS TAXES

200	Rue Saint Christophe, cottage, par mois	$10
228	" " "	$10
228	" " "	$11
177	" Saint André, haut	$11
179	" " bas	$10
205	" Plessis, haut	$5
207	" "	$5
209	" "	$5
211	" bas	$4
211½	" bas	$4
219½	" boutique de peinire, etc	$5
410 à 418	rue Panet, 16 logements, de quatre appartements, de	$2 à $ 3
24	logements, rue du Grand-Tronc,	
1	pointe Saint Charles, de	$1 à $ 2
30	logements, ville Saint Henri, de	$2 à $ 3
32	" Sainte Cunégonde, de	$3 à $ 4
5	cottages, ville de Lachine, de	$4 à $ 5
6	logements, rue Ontario, coin de la rue Montcalm	$7 a $ 8
4	logements, rue des Erables, Nos 30 et 32, village Saint Jean-Baptiste, de	$3 à $ 4
1	magnifique épicerie, coin des rues Montcalm et Ontario	$14

Une splendide résidence de 1ère classe, en pierre de taille, No 23, rue Notre-Dame, convenable pour un magasin ou un hôtel, en face du dépôt projeté du chemin de fer du Nord, à louer à bon marché.
Une belle place d'affaire pour un magasin général de campagne, ancienne place d'affaires de feu steur Louis Barré, situés dans la meilleure place centrale de Lachine, à louer à bon marché.
S'adresser au propriétaire,
J. L. Barré,
20—RUE NOTRE-DAME—20

FINANCE - COMMERCE

—On croit qu'il sera mis en entrepôt 1,000,000 tonnes de glace à Boston.

—Une dépêche d'Ottawa annonce que le nouveau pont de New-Edinbourg a été ouvert au trafic hier après midi.

—Le Portugal doit faire un emprunt de $5,090,000 pour encourager la fondation de colonies agricoles sur le côté ouest de l'Afrique.

—La législature du Missouri vient d'adopter un projet de loi pour la création d'une cour de commissaires de chemins de fer.

—La fabrique de verre qui doit être prochainement établie à Pittsburg, Pen., n'est pas une succursale de celle de Del'aust ainsi qu'il avait d'abord été annoncée. Elle est due à l'initiative de plusieurs capitalistes de Pittsburg même.

—Un poisson dont la pêche rapporterait de grands bénéfices pour peu que l'espèce en fut considérable, c'est celui qui a été pris dernièrement dans la baie de Quinté et dans les intestins duquel on a trouvé une pièce d'or de vingt piastres.
C'est le " Times " de New-York qui a trouvé cette nouvelle.

—Il est question de ce temps-ci, dit le " Quotidien " de construire à Québec un embranchement du chemin de fer du Nord qui laissant la ligne principale à la rue Saint-Ours aurait son terminus à la rue Saint-Valier. Cet embranchement serait d'une grande facilité pour les manufacturiers de cuir de Québec qui tous ont leurs établissements en cet endroit et donnerait de l'extension à ce genre de commerce en rendant le transport de leurs marchandises plus facile.

—Le " Herald " de Cleveland s'effraie d'une prétendue combinaison destinée à monopoliser le commerce des allumettes au profit de quelques spéculateurs. C'est un article qui semble avoir peu de valeur que l'allumette et cependant c'est une source considérable de richesses. On compte aux Etats Unis 28 fabriques employant 4,000 personnes. Par suite des conditions plus avantageuses où nous sommes placés au Canada, nous avons pu jusqu'en ces derniers temps faire aux Américains une compétition ruineuse jusque sur leur propre marché, ce que voyant, ces derniers ont résolu de se fusionner en une seule compagnie et de construire s'il le faut des fabriques au Canada pour faire cesser cette compétition. On comprend qu'une fois maître des deux marchés la compagnie américaine élèvera les prix dans une proportion qui pourrait rendre très coûteux cet article aujourd'hui indispensable.

—On sait qu'il est question de tenir, en octobre prochain, une exposition à Atlanta, où figureront les différentes espèces de coton ainsi que les machines de tout genre qui servent à cette industrie. Des obligations, au montant de $1,000,000, seront prochainement émises pour les fins de cette entreprise. Le but secret que se proposent les organisateurs du mouvement est de convaincre les industriels de la Nouvelle-Angleterre de l'avantage qu'il y aurait pour eux de transporter leurs filatures dans les états du Sud, ou d'induire des capitalistes à en créer dans cette région. On prétend que les accidents qui arrivent à la matière première dans le trajet des plantations du Sud aux filatures du Nord affectent plus que toute autre chose la qualité des tissus, sans compter que le trajet lui même représente une dépense considérable. A part ces considérations, il y a aussi le fait qu'une culture mieux entendue du coton contribuerait puissamment à développer les richesses des états du Sud, et c'est là l'un des autres objets de l'exposition projetée.

RAPPORT DE LA HALLE AUX BLÉS
Montréal, 8 Fév. 1881

Supérieure extra	5 20	0 00
Extra superfine	5 05	5 10
Fine Gold	5 00	5 10
Extra du Printemps	4 65	4 75
Superfine	4 55	4 60
Forte de Boulangerie	3 75	3 80
Fine	4 15	4 30
Moyenne	3 80	3 90
Pesantes	3 10	3 25
Farine en sacs de la cité (livrée)	3 10	3 15

ORGE—Nominal.
FARINE D'AVOINE. — Ontario, $4.90 à $4.45.
SEIGLE—Nominal, 00 à 00c
AVOINE—35 à 36.
POIS—80c à 81c.
FARINE DE BLE-D'INDE—$3.00 à $3.10.
BEURRE— De l'Ouest, 18c à 18c ; Brockville 18 à 20 ; Morrisburg, 19c à 21c ; Eastern Townships, 20c à 23c.
FROMAGE— De 13¼ à 14c selon la qualité.
SAINDOUX—De 12c à 12½c.
PORCS—Mess, de $17.50 à $18.00.
JAMBONS—De 12½c à 13c.
PORCS ABATTUS — $7.75 à $7.90.
VIANDE FUMÉE—De 10c à 11c.
ALCALIS—Potasse, $4.65 par 100 lbs.

PRODUITS REÇUS :

	G.T.R.	G.M.O.O.
Farine, qrts	870	....
Orge, mts	....	40
Avoine, qrts	41	....
Beurre, tinettes	134	747
Fromage	18	....
Lard, qrts	100	....
Cuir, rlx	170	89
Porcs abattus	114	....
W. et esprit de vin	129	....
Tabac	13	....

Montréal, 10 Février 1881.
Avant-midi :
Bank of Montreal—5 à 177, 145 à 177½.
Ontario Bank—24 à 98.
Banque du Peuple—9 à 90.
Molsons Bank—12 à 107½ à 107.
Merchants Bank—100 à 117½.
Bank of Commerce—10 à 127½, 200 à 128.
M. Teleg. Co—75 à 127½, 100 à 127.
Canada Shipping—60 à 110½.

Après-midi :
Bank of Montreal—75 à 177½, 140 à 178.
Ontario Bank—7 à 98.
M. Teleg. Co—20 à 126½.
City Pass. Ry Co—25 à 112.
Royal Can. Ins. Co—30

LA MINERVE

Vendredi, 11 Février 1881

LE DEBOISEMENT

Cette question revient périodiquement dans la presse ; tout le monde en comprend et en admet l'importance, et demande à grands cris un remède à l'extravagance générale.

Nous avons encore trop de nos vieilles rancunes contre la forêt, notre ennemie séculaire ; nous oublions trop les services qu'elle rend à notre commerce, et nous sommes trop obstinés à nourrir le souvenir des obstacles qu'elle a présentés à la colonisation.

On devrait être maintenant au-dessus de ces légendes ; du reste il le faut absolument, si nous ne voulons pas être ruinés.

Les ventes des limites, les destructions sauvages d'arbrisseaux et de plantards, les ravages des incendies causées, le plus souvent, par la négligence, tout cela, chaque année, enlève des millions à la richesse publique.

Aux Etats-Unis, la consommation est immense, et nos voisins commencent à s'inquiéter de l'avenir. Les trois Etats de Michigan, Wisconsin et Minnésota, en 1880, en ont produit 6,000,000,000 pieds.

Il va sans dire que, là comme dans notre Province, l'exploitation des forêts est synonime de leur destruction.

En Europe, on a dû recourir au reboisement ; mais il est inutile de songer à une pareille entreprise en Amérique. Sous prétexte que chacun se doit sa position à soi-même, on ne songe pas à ses petits neveux.

La seule chance qui nous reste, c'est dans la conservation de notre richesse actuelle, et il serait temps de chercher les moyens d'y arriver.

On a bien déjà fait quelques tentatives ; la nomination d'inspecteurs a empêché beaucoup de fraudes et de négligences ; la perception d'un droit de coupe a empêché la destruction d'arbres au-dessous de la taille utile.

Seulement, ces mesures n'ont été appliquées qu'à demi ; le nombre des inspecteurs n'était pas assez nombreux, les visites n'étaient pas assez fréquentes, et les fraudes et les négligences se sont perpétuées.

Il est devenu absolument urgent maintenant d'adopter un système régulier, si nous voulons protéger cette richesse.

Il existe, en Europe, plusieurs législations sur cette matière, surtout en France et en Allemagne ; il nous faudrait en tirer les dispositions qui peuvent s'appliquer à notre position, et surtout en faire surveiller l'exécution.

La législature va bientôt reprendre ses séances à Québec ; cette question devrait y faire l'objet spécial d'un comité qui pourrait préparer une loi acceptable, sinon à cette session, au moins pour l'an prochain.

UNE OPINION AMERICAINE

Au cours du débat qui se poursuit au Sénat sur le bill du Pacifique, sir Alexander Campbell a cité à propos des relations futures de la compagnie du Pacifique avec les compagnies du Minnesota, du Wisconsin et du Michigan, un extrait d'un article important publié récemment sur cette question par un journal de Saint Paul.

Ce journal, bien loin d'envisager la position comme les feuilles libérales du Canada, qui font semblant de craindre que les propriétaires du chemin de Saint Paul et Minneapolis, devenus propriétaires pour partie du chemin du Pacifique canadien, ne se servent de celui-ci pour en faire une ligne nourricière, un fournisseur, un vaste embranchement de leur ligne américaine,—ce journal, disons-nous, démontre, au contraire, de la manière la plus claire, que l'intérêt direct de ces messieurs sera plutôt de diriger le commerce de leurs chemins américains vers le Pacifique Canadien et vers la grande voie du Saint Laurent.

Il fait voir que c'est au contraire le réseau des Etats de l'Ouest qui devra devenir, par la force des choses, l'alimentateur de la ligne canadienne. Il n'y a qu'à considérer attentivement la position pour comprendre que cette dernière thèse est la seule juste.

Voici, au reste, l'extrait en question :

Si les propriétaires du chemin de fer du Saint-Paul et Minneapolis possédaient et contrôlaient cette partie du chemin de fer du Canada Central ou du Pacifique Canadien à l'est du Sault Sainte-Marie ce serait évidemment dans leur intérêt d'en faire un débouché pour leur réseau de chemins de fer du Minnesota, par un raccordement entre Saint-Paul et le Sault Sainte-Marie. Ils transporteraient ainsi en grande partie leur fret jusqu'à la mer sur leurs propres voies ferrées, au lieu d'avoir à compter comme il le font maintenant, presqu'entièrement sur les lignes de Chicago qui ont leur terminus à Saint-Paul et Minneapolis. Ils ne possèdent pas un mille ni même un pied de chemin de fer entre Saint-Paul et Chicago ; ils n'ont en conséquence aucun intérêt à alimenter ces lignes ou à détourner à leur profit le trafic soit de leur réseau de chemin de fer du Minnesota soit du Pacifique canadien Au contraire, il est évident que s'ils possédaient le chemin de fer canadien du Pacifique à l'est du Sault Sainte-Marie, ils seraient puissamment intéressés à en faire le débouché, non seulement de leur trafic du Pacifique, mais encore de celui du Minnesota et du Dakota qui serait à destination d'un port de mer. Un raccordement entre Saint-Paul et le Sault Sainte-Marie serait d'une nécessité impérieuse aux propriétaires du chemin de fer de Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba, parce qu'il leur serait impossible autrement de faire de la section est du Pacifique une source de revenus.

Nous croyons que c'est une proposition incontestable en affaires, que leurs recettes dépendront des opérations qu'ils feront sur leurs propres lignes, et non sur celles d'une autre corporation ; dans ce cas ils devront nécessairement faire tous leurs efforts pour augmenter autant que possible les opérations de leurs propres lignes et voir spécialement à ce que leur trafic passe par leurs propres lignes. Il n'est pas du tout probable que la section Est du chemin de fer canadien du Pacifique puisse, d'ici à plusieurs années, payer les frais de son exploitation, à moins qu'elle ne soit raccordée au réseau de chemins de fer du Minnésota et du Dakota. Pour en retirer des profits qui compenseraient le prix que leur aura coûté ce chemin, il leur faudrait lui passer non seulement le trafic du Pacifique canadien, mais aussi celui de leurs voies ferrées du Minnésota et du Dakota. Le seul moyen de lui donner une valeur commerciale pour eux sera d'en faire le débouché Est de leurs voies ferrées du Minnésota, ce qui ne peut se faire qu'en le raccordant au Sault Sainte-Marie. Prétendre qu'ils détourneraient délibérément le trafic du Pacifique canadien et de leurs voies ferrées du Minnesota et du Dakota au profit des chemins de fer de Chicago et de New-York dans lesquels ils n'ont pas le moindre intérêt, et cela au détriment de la section Est construite et possédée par eux au prix de plusieurs millions, prétendre une pareille chose est la plus extravagante absurdité qu'ait jamais inventée l'esprit de parti.

Sir Alexander venait de démontrer que l'intérêt général de la compagnie sera de rattacher autant d'embranchements que possible à la ligne principale, pour l'alimenter.

Cet article montre que les lignes du Minnesota ne seront, au fond, que des embranchements,—étrangers, ceux-là,—de la ligne du Pacifique Canadien.

En réalité, c'est un intérêt américain puissant que nous avons rattaché à notre grande entreprise, bien loin de nous être exposés à un détournement de trafic au profit des voies américaines.

La compagnie du chemin de Saint-Paul et Minneapolis, qui est présentement dans la dépendance des lignes de l'Est de Chicago pour le transport de son commerce aux ports de l'Atlantique, ne sera que trop heureuse de se servir, à partir du Sault Sainte-Marie, de la ligne du Pacifique Canadien, où elle prend dès ce moment des intérêts.

Cette combinaison nous ouvre une perspective que nous souhaitons depuis si longtemps, celle d'attirer le commerce de l'Ouest américain vers le Saint-Laurent. Nous allons annexer, non être annexés.

M. le ministre de Guatemala à Paris a adressé à la *Correspondance Havas* la communication suivante :

Monsieur le directeur de l'*Agence Havas*,

J'ai lu avec surprise la dépêche qui vous a été envoyée de la Nouvelle-Orléans au sujet d'un prêtre jésuite fusillé au Guatemala par ordre du président.

Je puis vous assurer d'ores et déjà que la loi dont vous parlez n'existe pas. Les jésuites ne sont pas admis sur le territoire de la République, cela est vrai. Plusieurs fois, cependant, ils s'y sont introduits malgré la loi, et le gouvernement les a toujours reconduits hors du territoire. Mais quant à les faire fusiller, cela n'est jamais arrivé, et je suis sûr que la nouvelle qui vous a été expédiée de la Nouvelle-Orléans, évidemment par un ennemi du gouvernement de Guatemala, doit être fausse. Si une personne a été fusillée, ce dont je doute fort, cela doit avoir eu pour cause quelque tentative révolutionnaire et après jugement selon la loi.

NOUVELLES DE LA CAPITALE

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE PAR TELEGRAPHE)

Ottawa, 10.

M. Longley a présenté aujourd'hui à la Chambre une requête de l'alliance fédérale de la tempérance, dans laquelle celle-ci s'objecte à l'adoption d'un bill à l'effet d'amender l'acte de tempérance du Canada. Le bill proposé dit qu'il faudra une majorité absolue des personnes habiles à voter au lieu d'une majorité des électeurs.

On doit se rappeler qu'à la dernière session, une discussion animée a eu lieu à ce sujet et que le vote donné a été tellement divisé qu'on a cru devoir proposer l'amendement de nouveau.

M. Landry s'est chargé de continuer la tâche que s'était imposé feu M. Keeler d'abolir la Cour Suprême. Le député de Montmagny demanda la 2e lecture du bill présenté à cet effet et appuya sa motion de tous les arguments qui ont été présentés aux sessions précédentes.

MM. Blake, Hector Cameron et Laurier essayèrent de prouver que les accusations portées étaient plutôt à l'effet de modifier l'organisation actuelle de ce tribunal, que de demander son abolition.

L'honorable M. Langevin n'essaya pas de dissimuler toutes les causes de mécontentement qui existaient dans la province de Québec au sujet de ce tribunal, au contraire, il admit toute leur raison d'être, seulement il prétendit qu'il n'existait devant la Chambre aucune preuve légale et qu'il était mieux d'attendre que M. Girouard présentât son bill sous une autre forme.

Le ministre de la justice dit que le reproche de lenteur porté contre ce tribunal n'avait pas sa raison d'être, vu que de toutes les causes plaidées devant la Cour Suprême jusqu'au 26 octobre, il n'y en a qu'une sur laquelle jugement n'a pas été prononcé. Au moment où on parlait de la Cour de l'Echiquier en citant une cause de La Reine vs. Belleau, M. Thos. White fit son entrée en chambre et déclara que le tribunal était justement à rendre sa décision, seulement il y avait tant de dissidents que les opinions semblaient venir de cinq différents juges.

Selon M. White, tout jugement sur lesquels le tribunal se trouverait divisé, devrait être le même que celui rendu en Cour Inférieure. C'était aussi l'opinion de M. McCarthy. MM. Langevin, Coursol et Houde proposèrent l'ajournement du débat, mais M. Blake voulut savoir à quoi s'en tenir sur l'opinion de la Chambre, et il fit à ce sujet un long discours.

M. Ouimet, député de Laval, donna un aperçu des griefs de la province de Québec et déclara en réplique à M. Blake que dans les causes plaidées en français, la décision était laissée seulement à deux juges du tribunal. Il insista surtout sur l'idée que deux têtes valent mieux qu'une seule et qu'il valait mieux avoir un grand nombre de juges que de ne compter que sur la science de quelques-uns. M. Ouimet se prononça également dans une réorganisation du banc judiciaire.

M. Strange, par égard pour ses électeurs, se déclara en faveur de l'abolition du tribunal ; mais comme le fit remarquer M. MacDougall, attendu qu'il s'agit d'une question purement technique, il serait préférable pour M. Strange de laisser décider l'affaire par des avocats. Selon M. McDougall, dans une question de cette importance, il fallait avoir en main toute les preuves à l'appui de ses prétentions et ne pas agir à la légère.

Après quelques remarques de la part de MM. Brecken et Mills, le vote fut pris sur la motion d'ajournement et donna le résultat suivant : Pour, 89 ; contre, 92.

M. Coursol fit à la séance du soir un discours très savant et qui fut beaucoup admiré. Il dit que du moment que la Cour Suprême avait été acceptée par deux différents gouvernements, les attaques portées contre elles n'avaient pas leur raison d'être ; les défauts qu'on lui reprochait disparaîtraient avant longtemps du moment qu'il seraient indiqués.

M Landry répéta ses objections et le vote étant pris le bill fut rejeté sur la division suivante : 88 contre 39.

M. McCuaig a enfin réussi à faire adopter son amendement à la loi de faillite. Lorsque cet amendement aura force de loi, elle viendra au secours d'un grand nombre de débiteurs qui, bien que parfaitement honnêtes, ne peuvent pour une raison ou une autre obtenir leur réhabilitation. Il peut être à propos de dire ici que les dispositions du bill de M. McCuaig s'appliquent aux cas qui se trouvent encore sous l'opération de la loi de faillite où il est exigé d'un débiteur cinquante centins dans la piastre pour pouvoir se réhabiliter. Maintenant le juge pourra décider par lui-même lorsqu'il lui sera prouvé qu'aucune fraude n'a été exercée.

Le reste de la soirée fut employée à discuter la bill de M. McCarthy pour établir un cœur de commissaires de chemins de fer. Selon M. McCarthy les dispositions de l'acte refondu des chemins de fer seront lettre morte tant qu'on ne prendra aucune mesure de les mettre en force et selon lui, cela ne peut se faire qu'au moyen d'un tribunal spécial. On ne peut contester que ses remarques sont pleines d'à-propos, mais je ne pense pas que le gouvernement soit en sa faveur, et les paroles de Sir Charles Tupper l'ont bien laissé entendre. M. McCuaig, qui ne croit pas à la justice rendue par les tribunaux, se prononça naturellement contre celui proposé par M. McCarthy.

On s'attend que le vote au sujet du Pacifique se prendra au Sénat demain soir. Le discours du sénateur McClellan a été beaucoup admiré pour ses aperçus nouveaux.

Le vrai chef de la France

S'il faut en croire la *Correspondance de Pesth*, M. de Bismarck commencerait à profiter du dualisme qui règne dans le gouvernement de la République : il s'appliquerait à distinguer de la politique officielle et impuissante du ministère la politique secrète et omnipotente de M. Gambetta en un mot, il jugerait opportun et propice à ses desseins de montrer à toute l'Europe qu'il y a en France, à l'Elysée, un président pacifique, débonnaire et nul, occupé seulement de sa vie domestique, aussi peu soucieux des apparences que de l'apparat, consolidé par des ministres qui obéissent à un maître presque invisible et tout à fait irresponsable, tandis qu'au palais Bourbon s'agite et commande, entouré de voiles, un président belliqueux et brouillon, une sorte de dictateur, craint des uns, plus ou moins aimé des autres, courtisé de tous et servi aveuglément, qui règle à son gré toutes nos affaires intérieures et qui, par ses ambassades occultes et ses correspondances particulières, par la duplicité même et la complaisance de nos agents diplomatiques, dirige dans l'ombre et comme il lui plaît toutes nos affaires étrangères. Cet état de la France, tout le monde le connaît en Europe comme à Paris ; tout le monde, depuis M. Waddington et M. de Freycinet jusqu'au plus simple de nos sénateurs et de nos députés. Pourquoi, voulant exploiter ce trouble de notre politique, M. de Bismarck choisit-il précisément l'heure où notre diplomatie est engagée par l'ingérence de M. Gambetta et par ses diverses ambitions parmi tant de difficultés et de périls ? Pourquoi M. de Bismarck pense-t-il nécessaire de dénoncer aujourd'hui à l'Allemagne et à ses alliés, à nos voisins, la dictature que M. Gambetta, sans titre, sans droit, sans autre pouvoir que celui de son volonté personnelle, exerce dans tous les ministères de la République, dans celui de M. Barthélemy Saint-Hilaire comme dans celui du général Farre ? Quel est l'intérêt de M. de Bismarck ? Il n'est guère de patriote sagace qui ne le sache, et nous estimons M. Gambetta assez intelligent pour le deviner lui-même, s'il le veut bien.

Selon la *Correspondance de Pesth*, M. de Bismarck, parlant de la fureur guerrière qui anime la Grèce, aurait prononcé ces mots dans un de ses derniers entretiens avec M. de Saint-Vallier : " Je crains bien que les Grecs n'aient trop compté sur les promesses de votre gouvernement. " Et comme M de Saint Vallier se récriait très fort, M. de Bismarck aurait dit, avec la bonhomie ironique et l'âpre franchise qu'il affecte si volontiers ; " Excusez-moi de confondre quelquefois M. Gambetta et le gouvernement ; mais, dans ces derniers temps, je me suis habitué à considérer l'ancien dictateur de Tours comme le maître absolu des destinées de la France, et c'est ce qui me fait douter de la solidité du terrain sur lequel veut nous entraîner le gouvernement que vous représentez. " Ce récit de la *Correspondance de Pesth* est il authentique ? Nous le présumons. Car ces paroles de M. de Bismarck ne sont pas seulement vraisemblables, en raison de l'usage, hélas ! trop naturel, que tôt ou tard il ne pouvait pas manquer de faire de l'ambiguité dangereuse que la dictature de M Gambetta met de jour en jour dans notre politique étrangère ; ces paroles sont indirectement confirmées par le journal officiel que le gouvernement allemand publie à Strasbourg, sous les yeux mêmes du maréchal de Manteuffel. La *Gazette d'Alsace-Lorraine*, appréciant la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, écrit ceci : " On sait que l'on fait à Paris deux sortes de politique : la politique officielle, toute pacifique, et la politique officieuse, qui cherche au contraire à susciter des embarras sur tous les points. C'est cette politique qui prévaudra à Athènes au moment opportun ; elle aura les conséquences que dépeint la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire. " Comme on le voit, M. de Bismarck a bien l'intention d'exciter la défiance de l'Europe contre la France, en déclarant qu'une politique double, pacifique officiellement, belliqueuse secrètement, comme celle que M. Gambetta met en œuvre concurremment avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, ne mérite aucune confiance.

Que le dualisme de cette politique fut un fâcheux inconvénient, un grave embarras pour notre diplomatie, nous l'avons cent fois prouvé. Partagés entre les deux forces qui les dirigent en sens contraires, ou nos diplomates trahissent le ministre au profit de M. Gambetta, ou ils exécutent soit coafusément, soit tour à tour, les ordres de l'un et de l'autre, et dès lors l'unité ne préside plus aux efforts de notre diplomatie : c'est la contradiction et toutes ses faiblesses, c'est le désordre ; et quel crédit, quel respect même nos diplomates peuvent ils conserver et ménager dans ces conditions à la France et à la République, même à leur propre personne ? Mais la dextérité avec laquelle M. de Bismarck va exploiter ce dualisme a pour notre patrie un bien autre danger. Etendez-vous dans toutes les capitales de l'Europe les ambassadeurs de M. de Bismarck disant que les actes et les discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire ne sont rien, que ceux de M. Gambetta sont tout ; que l'homme qui reçoit confidentiellement les princes de Galles et les rois de Grèce, qui a sous sa main la volonté docile de MM. Challemel-Latour, Tirsot, de Mouy, Arago, de Noailles, et qui peut briser selon ses caprices les pouvoirs des Waddington, des Freycinet et des Barthélemy Saint-Hilaire, est en France le maître réel, le maître souverain et absolu de la paix et de la guerre ; que cet homme, si mal famé en Europe au temps où il dépensait à outrance le sang de la France blessée, et où M. Thiers le traitait de " fou furieux, " est suspect d'avoir des plans mystérieux ; qu'il encourage on ne sait pourquoi les convoitises de la Grèce et que, volontairement ou non, il provoque une guerre en Orient, comme s'il était prêt à la susciter par contre-coup dans l'Occident même ? Voyez-vous les ambassadeurs allemands, qui auront identifié ainsi le gouvernement de la France avec la dictature de M. Gambetta, détacher de notre pays tout ce qui lui restait de sympathies et peut-être d'alliances à l'étranger ? Nous le répétons, cette politique de M. de Bismarck est plus que dangereuse à nos intérêts. D'une part, quand il aura montré aux puissances que toute la diplomatie de la France est en proie à ce dualisme, ils seront rares, en Europe, les diplomates qui croiront qu'on peut se fier aux engagements, aux traités, aux ressources d'un peuple dont un seul homme, un dictateur versatile et plus ou moins capable, manie les destinées ; M. Gladstone et M. Dilke seront les seuls, ce semble, qui pourront avoir cette prodigieuse confiance en M. Gambetta. D'autre part, quand M. de Bismarck aura persuadé à l'Europe que M. Gambetta veut la guerre et qu'il la prépare de l'Orient à l'Occident, cette responsabilité de M. Gambetta ne retombera-t-elle pas sur la France elle même qui livre à M. Gambetta tout son gouvernement et qui lui abandonne ainsi son avenir ? Voilà, si l'on n'y prend garde, le mal que M. de Bismarck peut faire à la France par la faute de M. Gambetta. Nous le signalons à tous ceux qui, à gauche comme à droite, ont le grand devoir et le désir sacré de veiller sur la sécurité de la France et sur son honneur.—*Le Français*.

Compagnie d'assurance des Citoyens

ASSEMBLÉE ANNUELLE

La seizième assemblée annuelle de la compagnie d'assurance des Citoyens du Canada, a eu lieu lundi, le sept février, dans les bureaux de la compagnie.

Etaient présents : Sir Hugh Allan, président, au fauteuil, MM. Henry Lyman, Andrew Allan, N. B. Corse, Robert Anderson, J. B. Rolland, Arthur Prevost, Thomas Wilson, F. X Beaudry, G. F. C. Smith, C. J. Brydges, Duncan MacDonald, Wm. Smith, F. X. Beauchamp, C. D. Proctor, Francis Scholes, J. E. O. Labadie, représentant la succession de l'hon. G. S. Rodier, Jackson Rae, Owen McGarvey, M. S. Foley, P. M. Galarneau, John Turnbull, représentant Geo. Stephen, C. F. Vinet, F. X. Saint-Charles, Dr. Jos. Leduc, représentant O. Archambault, R. J. Reekie, L. Allard, Dr E. H. Trudel, R. Bellemare, F. B. Matthews, C Dupras, J. B. Biron, E. Mathieu, Dr L. E. A. Desjardins et D. Pariseau.

Le président donna lecture du rapport annuel suivant :

Les affaires de la compagnie pendant l'année qui vient de finir ont été plus prospères que pendant les années précédentes. Bien que les taux d'assurance aient été moins élevés, les incendies ont été moins nombreux, et par conséquent, les pertes moins élevées.

Les différents départements accusent une assez grande activité dans les affaires. Le surplus, dans le département du feu, des garanties et des accidents est de $34,453.71. Le département d'assurance sur la vie accusait un actif de $130,480.02 que le revenu de cette année a élevé à $146,508.96.

C'est une tâche agréable d'avoir à annoncer que l'actif de la compagnie a augmenté considérablement. Il est actuellement de $107,117.94 contre $57,982.87. Plusieurs réclamations qui existaient contre la compagnie, l'année dernière et qui ont été réglées ou payées, forment la somme de $44,633.31.

Les directeurs se sont aperçus que la charte de la compagnie leur permettait d'établir une agence dans la Grande-Bretagne, non dans le but de prendre des risques directement, dans ce pays, mais pour prendre une part des risques avantageux, pris par d'autres compagnies. On n'a encore rien fait en ce sens, outre la nomination d'un agent, mais il est probable, qu'avant longtemps nous ferons quelques affaires en ce pays. Nous nous proposons de déposer entre les mains du gouvernement une somme de $30,000, afin de mettre cette compagnie en état de pouvoir réclamer une plus large part des affaires du gouvernement. Les directeurs sont d'opinion que ce dépôt devrait être fait Dans les circonstances favorables où se trouve la compagnie, les directeurs désirent se mettre en état de payer un dividende aux actionnaires, si le résultat d'une autre année le permet. Mais il paraît que la compagnie ne pourra pas payer de dividende tant que son capital ne sera pas diminué. Les directeurs se proposent de s'adresser au Parlement pour faire réduire le capital payé de la compagnie de $138,900 laissant un capital payé de $111,120 intact, ce qui ne diminuerait en rien les garanties du public. Cet arrangement permettrait aux directeurs de déclarer des dividendes et les mettraient dans une position plus favorable vis-à vis le public. Les comptes de la compagnie ont été revisés avec soin par les auditeurs, et un certificat à cet effet se trouve parmi les papiers sur la table. Les directeurs sortant de charge cette année sont MM. Corse, Rolland et Prevost, qui sont tous trois rééligibles.

HUGH ALLAN,
Président.

Montréal, 7 février 1881.

DEPARTEMENTS DU FEU, DES GARANTIES ET DES ACCIDENTS

Etat des affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1880.

REVENUS

Recettes brûtes des primes :

Département du feu	$106,463 21	
Do des garanties	14,669 53	
Do des accidents	4,506 60	
		$125,638 21
Redevances		3,880 71
Intérêts		6,097 75
		$135,617 20

DEPENSES

Pertes :

Dépt. du Feu	$ 46,784 41	
Moins les ré-assurances reçues	3,679,91	
		$ 43,104 59
Dépt. des garanties (payées)	948 02	
En voie de règlement	1,218 00	
	2,166 02	
Moins montant retiré	611 28	
		1,654 74
Dépt. des accidents		376 43
Bons payés aux porteurs de policies contre les accidents		210 00
Réassurances et primes		19,238 33
Dépenses comprenant la commission des agents, les taxes, le loyer, etc		33,187 94
Compte d'intérêt		3,391 55
Surplus sur les opérations		34,453 71
		$135,617 20

DEPARTEMENT D'ASSURANCE SUR LA VIE

Recettes brutes des primes	$ 29,338 60	
Moins les ré-assurances	127 60	
		$ 29,211 00
Intérêt		7,097 17
		$ 36,308 17

—o—

Décès et dotations payés	$ 10,000 00
Réclamations de décès en voie de règlement	5,100 00
Dépenses comprenant la commission des agents, les taxes, le loyer, etc	8,452 63
Surplus sur les opérations de l'année	12,755 54
	$ 36,308 17

—o—

DEPARTEMENT DU FEU, DES GARANTIES ET DES ACCIDENTS

Etat financier au 31 Décembre 1880

ACTIF.

Immeubles et hypothèques	$ 88,000 00
Actions de la "Merchants Bank	28,435 00
Débentures du Havre de Montréal	62,000 00
Débentures de la "Provincial Loan Company	250 00
Dépot à la "Merchants Bank	1,521 11
Billets dûs	8,611 35
Créances diverses	6,484 36
Balances dues par les agents	6,760 36
Ameublement de bureau, cartes etc	2,000 00
Garanties par des polices sur la vie	630 06
	$205,592 24

PASSIF

Pertes probables.	
Réclamations contestées :	
Départ. du Feu, 1880 Aucune.	
do do 1877	$ 1,750 00
	$ 1,750 00
do des garanties, 1880 Aucune.	
do antérieur à 1880	$ 4,890 00
do des accidents Aucune.	
	4,890 00
Réclamations non réglées :	
Départ. du Feu, 1880 Aucune.	
do des garanties, 1880	$ 1,218 00
do des accidents do Aucune.	
	1,218 00
Compte en suspens	501 43
Hypothèque dûe en 1885	45,000 00
Intérêt accru jusqu'à cette date	784 11
Fonds de réserve pour les ré-assurances tel qu'exigé par le gouvernement :	
Départ. du Feu $ 52,313 57	
do des garanties 7,001 03	
do des accidents 1,691 88	
	61,009 48
Balance étant en surplus de l'actif	90,439 22
	$205,592 24

DEPARTEMENT DE LA VIE

ACTIF

Actions et débentures :	
Du Hâvre de Montréal $ 13,220 00	
Actions de la Corporation de Montréal 21,040 00	
Débentures de la Corporation de Montréal 59,150 00	
Débentures de la Corporation de Toronto 10,971 00	
Actions de la Banque des Marchands 11,045 00	
	$115,426 00
Dépôts à la Banque des Marchands	13,305 65
Prêts sur les Policies	7,348 28
Intérêt accru	740 38
Balances dues par les agts	747 17
Comptes suspendus	208 20
Primes à percevoir $ 4,811 49	
Primes différées 5,003 53	
$ 9,814 81	
Moins 10 pour cent pour frais de collection 981 48	
	8,833 33
	$146,408 96

PASSIF

Bonus non réclamés	1,040 62
Pertes en voie de règlement	5,100 00
Réserves pour la cession des Policés	1,500 00
Réserve sur toutes les polices émises, à 3½ pour cent tel qu'exigé par le gouvernement	122,189 62
Surplus de l'actif sur le passif	16,678 92
	$146,508 96

Le président propose l'adoption du rapport qui est adopté unanimement.

Le président soumet ensuite les amendements à la charte de la compagnie, qui sont comme suit : Une réduction du capital payé laissant la responsabilité des actionnaires envers le public la même qu'à présent ; qu'application soit faite à la présente session du Parlement à cet effet et que la date de l'assemblée annuelle soit changée au premier lundi de mars de chaque année.

Le président expliqua qu'ils ne faisaient qu'imiter les autres compagnies. A l'avenir le capital souscrit sera de $972,300 et le capital payé $111,120.

La motion est adoptée.

M. Lyman, le vice-président, au sujet du dépôt de $30,000 qui doit être fait au gouvernement, dit que cette branche de leur institution est très profitable, le rapport accuse un profit net de $45,559, après le paiement des créances et des pertes, comprenant celle de $25,000 au Grand-Tronc, *in re* Faulkner.

Il soutient en conséquence, qu'il sera très avantageux pour la compagnie de faire ce dépôt et d'étendre ce genre d'affaires dans toute la Puissance. MM. C. D. Proctor et F. X. Beauchamp, nommés scrutateurs, rapportent que les directeurs sortant de charge, MM. Rolland Corse et Prévost sont unanimement réélus.

MM. C. D. Proctor et Adolphe Masson, furent nommés auditeurs pour l'année courante.

A une assemblée subséquente du bureau de direction, sir Hugh Allan a été réélu président et Henry Lyman, vice-président.

MARIAGE

—Mercredi, le 9 février courant, le Dr Cléroux conduisait à l'autel Dlle Marie-Célina-Julie Coutu, fille de M. Henri Coutu. Le Rév. M. A. Dubuc a donné la bénédiction nuptiale.

Nos souhaits de bonheur à l'heureux couple.

DECES

—En cette ville, le 10 février courant, à l'âge de 18 ans et 6 mois, M. Gérard Croteau.

Les funérailles auront lieu samedi, le 12. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 3, rue Napoléon, à 7½ heures a.m., pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste et de là au lieu de la sépulture.

—A Montréal, le 10 Février 1881, à l'âge de 67 ans, 7 mois et 15 jours, madame Elizabeth Olivier, épouse de Pierre Thos Delvecchio, écuier, et unique sœur de l'honorable juge L. A. Olivier, résidant à Joliette.

Les funérailles auront lieu samedi matin. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 98, rue Saint Denis, à 8½ heures précises a.m., pour se rendre à l'église paroissiale Saint Jacques, et de là au lieu de la sépulture.

Le comité de M. l'Echevin E. Lavigne siege tous les soirs au No 213, rue des Allemands, près de la rue Mignonne.

ON DEMANDE A ACHETER un moulin à carde de seconde main, soit de manufacture soit de campagne. S'adresser à ELIE SAHAULT, Saint-François-de-Sales, comté Laval. 128 s

---

MAITRE CHANTRE—Un jeune homme connaissant bien le plain-chant et la musique serait prêt à remplir la place de maître-chantre dans une église catholique de la ville ou des environs. Bonnes références. S'adresser à V. T., bureau de la *Minerve*. 126 us

---

MANUFACTURE

Un citoyen, désireux d'établir une féculerie ou une manufacture quelconque, dans Saint-Eustache, et qui ne nécessiterait point un trop fort capital, demande un associé — manufacturier — qui fournirait de bonnes recommandations et la moitié du capital nécessaire pour arriver à une telle fin.

S'adresser au bureau de *La Minerve*. 11 fév.—m 129

CHANGE EXCEPTIONNELLE de faire un bon achat. Seulement $1,000 comptant, la balance à 6 pour 100. **Deux maisons en brique solide**, fondation en pierre, sept appartements chacune avec cuisines détachées, **Nos 325 et 329, rue Dorchester**, coin de la rue Saint Denis.

Pour plus amples informations, s'adresser à

JAMES APPLETON,
128 t 215, rue Saint Jacques.

SALLE NORDHEIMER

JEUDI, 24 FEVRIER

GRAND CONCERT

[DIRECTION DE M. ERNEST LAVIGNE]

AU BENEFICE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

SOUS LE PATONAGE DE

Son Ex le Lieutenant-Gouverneur

PROGRAMME

1. Ouverture—Freychutz ..... Weber
   Corps de Musique du 65e Bataillon, [Bande de la Cité)
2. Romance—" J'attends " ....
   M. F. Lefebvre.
3. Solo de Cornet, " Alexis," air varié
   M. Ernest Lavigne [Hartmann
4. Romance, " Mia Piccirella " ..... Gomez
   Madame Waters
5. Solo de violon " Fantaisie sur Faust,
   M. Jehin Prume [Prume
6. Romance " Si vous étiez " .... E. Lavigne
   M. T. Trudel

ADRESSE PAR M. LE Dr LAMARCHE

7. Solo de Cythare—" Elégie " ..... Wagner
   M. Max Eichorn
8. Trio " Charmant ruisseau " ..... Mendelsohn
   MM. Trudel, F. Lefebvre et J. E. Varin
9. Et la lampe ne brûlait plus ... E. Lavigne
   M. le Dr Bibaud
10. Solo de Piccolo—Les Mésanges
    Signor Maddelena [Bousquet
11. Romance—Chantez, ries, dormez (Avec accomp. de flûte obligato) (Gounod
    Madame Waters.
12. Solo de violon—Othello ..... Ernst
    M. Jehin Prume
13. Quatuor—Les Vignerons ... Mendelsohn
    MM. Finn, Trudel, Lefebvre et Varin
14. Marche Militaire—La sortie ... Brepsant
    Corps de Musique du 65e Bataillon

BILLETS ..... 50 cts

On peut se procurer des billets et les sièges peuvent être réservés, sans charge extra, chez M. E. Lavigne, 237, rue Notre-Dame, ou le plan de la salle est déposé. 129

Petite Ferme avec Résidence

ON DEMANDE. On demande à acheter une petite ferme avec une maison confortable et dépendances à des conditions modérées. Cette propriété devra être située près de Saint Jean et sur le bord du fleuve. Tous renseignements pourront être adressés à " **Trustee,**" aux soins de

J. C. BELLEAU,
128 qs A Bassin de Gaspé, P. Q.

Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario aura lieu au bureau de la Compagnie, **Mardi, le 15 février prochain,** à UNE heure de l'après-midi, conformément à la quatrième clause de l'acte d'incorporation de la compagnie.

Les livres de transport seront fermés le 22 du courant au 15 février prochain, les deux jours inclusivement.

Un dividende de deux et demi par cent a été déclaré et sera payable le et après le 19 février prochain.

Par ordre du Bureau de Direction,

J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.

Montréal, 24 janvier 1881. 113

Avis aux Entrepreneurs

On recevra à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 24me jour de Février courant, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées " Soumission pour bois de chauffage," pour fournir le bois de chauffage à l'usage des Edifices Publics, Ottawa, suivant les conditions et le devis que l'on peut voir à ce bureau, où l'on pourra se procurer et le devis et la formule de soumission, à commencer de MERCREDI, le 9 Février courant.

On ne s'occupera d'aucune soumission qui ne serait pas conforme aux formules imprimées, et de même, dans le cas de sociétaires, si elle ne contient pas la signature véritable, profession et lieu de résidence de chacun des associés.

Les soumissions devront contenir en sus les signatures véritables de deux personnes solvables, demeurant dans la Puissance, et disposées à se porter cautions de l'exécution parfaite du contrat.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de Banque, accepté, du montant de $80. Cette somme demeurera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Dans le cas où la soumission ne sera pas acceptée, le chè

TELEGRAPHIE

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 10.

La séance s'ouvre à 3 heures.

PROJETS DE LOI

M. WELDON présente son projet de loi pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

INTERPELLATIONS

M. ROYAL : Est-il à la connaissance du gouvernement que M. Linskey, surintendant du chemin de fer du Pacifique, à Winnipeg, a cru avoir interprété correctement les instructions qui lui ont été données, l'automne dernier, par le ministre des chemins de fer, en accordant à l'honorable Gilbert McMicken, Orateur de la chambre d'assemblée, le monopole du transport du bois de corde de l'Est, ce qui a eu pour effet d'augmenter le prix de ce combustible au lieu de le diminuer, contrairement aux intentions du gouvernement fédéral ?

Sir C. TUPPER : D'après ses instructions, le surintendant du chemin de fer du Pacifique devait donner toutes les facilités possibles pour le transport du bois de corde à Winnipeg. Je ne sache pas que le monopole de ce transport ait été donné à l'hon. Gilbert McMicken personnellement, *des conditions favorables* ont simplement été données à une compagnie dont ce dernier fait partie.

M. DREW : Est-il à la connaissance du gouvernement que le pont construit par la compagnie de la baie d'Hudson sur la rivière Assiniboine au fort Ellice est un obstacle mis à la navigation, et est-ce l'intention du gouvernement de faire modifier ce pont de telle sorte que ces obstacles disparaissent ?

L'hon. M. LANGEVIN : Il n'y a pas de doute que ce pont nuit à la navigation. La question est de savoir s'il devra être modifié dans sa construction par le gouvernement ou par la compagnie de la baie d'Hudson.

La Chambre se forme en comité général pour considérer le projet de loi à l'effet d'amender l'acte de faillite de 1875.

Ce projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.

MOTIONS

M. LANDRY propose que le projet de loi présenté par E. Keeler pour rappeler l'acte concernant la Cour Suprême et celle de l'Echiquier soit lu pour la deuxième fois.

Dans la province de Québec, dit-il, on a plus que partout ailleurs des objections à la Cour Suprême. On avait promis, l'an passé, de faire subir certaines modifications à ces tribunaux. Comme on a encore rien fait dans ce sens, je me crois tenu envers mes constituents de proposer que ce projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

La majorité des juges de ce tribunal n'a pas une connaissance parfaite du droit civil de la province de Québec et est obligée de consulter les deux juges français qui sont sur le banc. De cette façon, les jugements de la cour Supérieure et de la cour d'Appel de la province de Québec, quand ils sont renversés par la cour Suprême, ne le sont virtuellement que par deux juges. Que ces deux derniers diffèrent d'opinion, la cause n'est alors jugée que par un seul. On comprend alors comment il se fait que tous nos droits provinciaux aient été amoindris jusqu'aujourd'hui par la cour Suprême. Pour peu que cela continue, la province de Québec aura à se plaindre sérieusement de l'administration de la justice.

L'hon M. McDONALD (Pictou) : Je regrette que l'honorable député de Montmagny ait cru devoir proposé que ce projet de loi fût lu pour la deuxième fois. Ces attaques constantes contre la Cour Suprême sont de nature à nuire à la dignité du banc judiciaire. Je crois que la majorité de cette chambre ne partage pas l'avis de l'honorable préopinant. Il se peut que la province de Québec soit dans une position particulière vis-à-vis de la Cour Suprême à cause de ses lois particulières ; il n'en est pas moins vrai que la province de Québec n'a pas de raison de ne pas donner aux jugements de cette cour la même déférence que les autres provinces.

Avant de reprendre mon siége je crois devoir attirer l'attention de la Chambre sur un fait que je ne veux cependant pas imputer à crime à celui qui l'a commis. La *Gazette* de Montréal, il y a de cela une ou deux semaines, reprochait à la Cour Suprême les retards quelle mettait dans la reddition des jugements. J'ai pu me convaincre cependant qu'à l'époque où cet entrefilet était publié il n'y avait pas une seule cause en délibéré excepté celles plaidées en novembre et décembre derniers. Les travaux imposés à la Cour Suprême sont tels qu'on ne saurait lui demander plus que de rendre jugement dans les deux ou trois mois qui suivent la plaidoirie.

J'espère donc que l'honorable député de Montmagny n'insistera pas pour que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois, attendu que l'honorable député de Jacques Cartier a trouvé un moyen moins radical de faire disparaître les objections que pourrait avoir la province de Québec à la Cour Suprême.

L'hon M. BLAKE : Je me contenterai de relever l'une des accusations portées par l'hon député de Montmagny contre la Cour Suprême. D'après elle les causes qui viennent de la province de Québec ne recevraient l'attention que de deux juges. Une accusation aussi grave aurait mérité d'être appuyée sur des faits et autant que j'ai pu en juger elle me semble toute gratuite.

M. LAURIER est d'opinion que l'étude du projet de loi devrait être retardée jusqu'à ce que le projet de loi de l'honorable député de Jacques-Cartier ait été discuté.

M. CAMERON (Victoria) espère que la motion sera retirée.

M. BOURBEAU se prononce en faveur de l'abolition de la Cour Suprême.

L'hon M. LANGEVIN : L'honorable député de Montmagny sait que je ne suis pas épris de la Cour Suprême. J'ai appris par expérience ce qu'il en coûte pour obtenir d'elle justice. Mais je crois qu'il ne perdra rien en nous permettant d'étudier d'abord le projet de loi de l'hon député de Jacques-Cartier.

Je ne partage pas l'avis de ceux qui prétendent que les affaires sont expédiées promptement par ce tribunal. Aujourd'hui même il se rend probablement en cette cour un jugement dans une cause remise de mois en mois. On comprend que cela n'a pas pour effet de rendre ce tribunal populaire.

Quant au fait que les causes de la province de Québec seraient virtuellement régiées par deux juges seulement, il n'y a pas à se dissimuler que c'est une conviction généralement répandue dans la province de Québec. Comment cette conviction s'est-elle formée, je l'ignore. Toujours est-il qu'elle existe, et que c'est un fait de nature à nuire à la bonne administration de la justice.

Comme la question est très grave, je prierais l'hon député de Montmagny de ne pas insister sur sa motion mais d'attendre plutôt que nous ayions étudié celui de l'hon député de Jacques-Cartier.

M. COURSOL partage l'opinion exprimée par l'hon préopinant.

M. HOUDE propose l'ajournement du débat.

L'hon M. McDONALD (Pictou) donne lecture d'un document par lequel il est constaté qu'à l'exception de la cause de la reine vs Belleau, toutes celles qui sont pendantes devant la Cour Suprême, n'ont été plaidées qu'en octobre dernier ou depuis.

Quant à la cause de la Reine vs Belleau elle date de 15 mois.

M. WHITE (Cardwell) fait observer que dans le moment même il est rendu en Cour Suprême un jugement sur lequel les honorables juges ne semblent pas devoir s'accorder, au point qu'il y aura peut-être quatre ou cinq jugements différents.

M. McCARTHY dit que la question devrait être laissée de côté.

L'hon. M. BLAKE est de la même opinion.

M. OUIMET—J'ai été dès le début opposé à l'établissement de la Cour Suprême telle qu'elle existe. Que nous ayions une cour fédérale, c'est fort bien, mais alors elle ne devra pas connaître des matières qui tombent sous la juridiction des législatures locales, à moins qu'elle n'ait assez de juges de la province de Québec pour former un quorum. Je préférerais encore une Cour Supérieure qui aurait pour effet de mettre en commun les lumières légales de toutes les provinces et d'exercer une grande influence, même sur les législations provinciales.

La Cour Suprême telle qu'elle existe est absurde, pour des raisons qui ne tiennent pas aux juges, mais à sa constitution même. Les jugements de la Cour d'Appel de la province de Québec, composée, comme on sait, de cinq juges, sont virtuellement à la merci de deux juges de la Cour Suprême. Le *Law Times* vient de citer une cause sur laquelle les différents tribunaux d'Ontario s'étaient tous accordés ; les jugements de ces derniers ont été renversés par la Cour Suprême, composée de trois juges, dont deux de Québec et un du Nouveau-Brunswick. Après cela, la province d'Ontario peut-elle se déclarer satisfaite de ce tribunal ?

L'hon. chef de l'opposition a dit que les juges de la Cour Suprême remplissaient leurs devoirs avec toute l'habileté dont ils sont capables. Cela ne suffit réellement pas. Il leur faudrait connaître parfaitement nos lois, et l'on sait que parmi eux, il s'en trouve qui ne connaissent même pas le français.

Quant aux plaintes proférées contre le système judiciaire de la province de Québec, je crois qu'on pourrait en faire disparaître la cause en créant une commission des membres les plus distingués du barreau qui étudierait la question.

Encore une fois, je voterai pour le maintien de la Cour Suprême, et elle est convenablement reconstituée ; autrement, je voterai contre, comme je l'ai déjà fait.

M. STRANGE se prononce contre le maintien de la Cour Suprême.

M. McDOUGALL demande que la Cour Suprême soit maintenue.

M. McCUAIG se prononce pour l'abolition immédiate de cette cour.

MM. BRECKEN, WELDON et MILLS demandent qu'elle soit maintenue.

La motion de M. Houde, demandant l'ajournement, est mise aux voix et perdue sur la division suivante :

Pour, 72 ; contre, 89.

Advenant six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

M. WADE parle au soutien du projet de loi.

M. MILLS propose que le projet de loi soit renvoyé à six mois.

L'hon. M. McDONALD (Pictou) espère que cet amendement sera accepté.

M. COURSOL dit qu'il votera pour l'amendement. Ce n'est pas qu'il soit satisfait de la cour Suprême telle qu'elle existe. Il constate au contraire qu'elle a de grands défauts et qu'elle devrait être reconstituée. Mais comme le gouvernement s'est engagé à la modifier de manière à donner satisfaction à tous, il croit devoir lui donner le temps de mettre ses promesses à exécution.

L'hon. M. LANGEVIN blâme le député de Montmagny d'avoir relevé le projet de loi de M. Keeler sans en avoir donné avis au gouvernement, alors que celui-ci s'était engagé à faire disparaître les causes du mécontentement. Si le gouvernement n'a encore rien fait, c'est que tout le temps de la session a été jusqu'aujourd'hui employé à discuter la question du Pacifique.

Il termine en demandant aux députés qui croient pouvoir le faire de voter pour l'amendement.

L'hon. M. BLAKE dit que le gouvernement aurait dû s'occuper de cette question avant aujourd'hui.

M. LANDRY prend de nouveau la parole.

L'amendement de M. Mills est mis aux voix et remporté sur la division suivante

POUR—MM. Baker, Barnard, Beauchesne, Béchard, Benoit, Blake, Bouitbee, Boweil, Brown, Bunting, Burpee (Saint-Jean), Burpee (Sunbury), Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Cimon, Coursol, Dawson, DeCosmos, Drew, Elliott, Fitzsimmons, Fleming, Gault, Geoffrion, Gillies, Girouard (Kent), Gun, Guthrie, Hay, Hesson, Holton, Hooper, Houde, Hurteau, Jamieson, Kilvert, King, Kranz, Langevin, Lantier, Laurier, McDonald (Cap Breton), McDonald (Pictou), McDonald (Victoria, NS), MacDonell (Lanark), MacMillan, McCarthy, McConville, McCuaig, McInness, McLennan, Malouin, Manson, Masson, Mills, Mousseau, Muttart, O'Connor, Ogden, Ouimet, Paterson (Brant), Pickard, Platt, Pope (Compton), Poupore, Robertson (Hamilton), Rogers, Ross (Middlesex), Royal, Ryan (Montréal), Schultz, Scriver, Shaw, Skinner, Smith, Stephenson, Sutherland, Tassé, Trow, Tupper, Wallace (Norfolk), Weldon, Wheler, Wisor, Wright—88.

CONTRE—MM. Bannerman, Bergeron, Bourassa, Bourbeau, Bunster, Coughlin, Coupal, Cuthbert, Desaulniers, Dumont, Fortin, Gigault, Grandbois, Hackett, Hilliard, Landry, Larue, McQuade, McRory, Massue, Merner, Méthot, Mongenais, Montplaisir, Ollivier, Orton, Patterson (Essex), Perrault, Pinsonneault, Rinfret, Ross (Dundas), Rouleau, Routhier, Rykert, Strange, Tellier, Vallée, Vanasse, Wallace (York) —39.

M. McCARTHY propose que le projet de loi concernant la création d'une cour de commissaires de chemins de fer soit lu pour la deuxième fois.

Une pareille institution, dit-il, ne pourrait manquer de rendre en notre pays les mêmes services qu'elle a rendus en Angleterre.

L'hon. M. BLAKE aimerait à savoir ce qu'en pense le gouvernement.

Sir CHARLES TUPPER dit que le gouvernement n'a pas suffisamment encore étudié la question pour se prononcer d'une manière positive. Je puis déclarer cependant, dit-il, que le Canada n'est pas dans les mêmes conditions que l'Angleterre, et que par conséquent on ne saurait adopter une ligne de conduite simplement parce quelle l'aurait adoptée. On ferait bien de le déférer au comité des chemins de fer.

M. McCUAIG se prononce contre la création d'une cour de commissaires de chemins de fer.

Il propose comme amendement que l'étude du projet de loi soit renvoyée à 6 mois.

M. MILLS ne votera pas pour l'amendement.

M. JONES (Leeds) fera de même.

M. McLENNAN propose l'ajournement du débat.

La motion est agréée et la séance prend fin à 11 hrs p.m.

CANADA

Québec, 10—La société de Septuor Haydn inaugurera sa nouvelle salle ce soir par un grand concert.

—Douze cents personnes ont été vaccinées dernièrement sur la rive nord du fleuve.

—L'honorable M. Lynch est de retour en cette ville.

—Le sergent Baker est mort subitement hier.

—La neige disparaît à vue d'œil sous l'action alternatif du soleil et de la pluie.

—Mardi matin, vers 11 heures, à Saint-Romuald, un jeune homme du nom de Diotte, âgé de 22 ans, s'amusait à essayer d'enlever la poudre d'une cartouche avec une épingle, Tout à coup la poudre prit feu et la cartouche éclata enlevant au jeune homme quatre doigts de la main droite et un de la main gauche.

Le Dr. Lambert, appelé à la hâte, fut obligé de faire l'amputation de cinq doigts. Depuis une semaine voilà trois accidents du même genre qui arrivent.

Coteau-Landing, 10—Un cultivateur du nom de François Grenier, vient de célébrer le centième anniversaire de sa naissance. Sa femme est âgée de 86 ans et tous deux sont encore en parfaite santé.

Athabaska, 10—On rapporte que la mère de Lachance n'a pu survivre au déshonneur dans lequel l'exécution de son fils vient de plonger la famille, et qu'elle est morte aux Etats-Unis.

Ottawa, 10—Un capitaliste qui, depuis quelques années, s'occupait de l'émigration dans le Kansas, où il possédait d'immenses terrains, est ici dans le but d'acheter des terres au Manitoba. Il a actuellement 50 familles qui partiront immédiatement.

—Le second bal officiel a été donné hier soir à Rideau Hall. Beaucoup de personnes y assistaient.

—A L'Orignal on a pris un *quo warranto* pour déposséder M. Winters de son siége au Conseil.

—La députation venue d'Halifax quittera la ville demain.

—Une députation considérable a demandé au ministre des finances d'augmenter de deux sous par livre l'impôt qui frappe l'importation du lard étranger.

—La société de tempérance du Canada a tenu hier en cette ville une assemblée annuelle. On y a adopté une résolution félicitant la population canadienne-française de la province de Québec du mouvement créé par elle sous le nom de comité de vigilance, et qui a pour but de restreindre la vente des liqueurs alcooliques.

Les officiers suivants ont été élus : Président, l'honorable M. Vidal ; vice-président, M. A. Longley, M. P. ; sec.-correspondant, Révd T Gales ; sec.-archiviste, Révd J Wood ; trésorier, M. J. May.

A une assemblée subséquente, le conseil exécutif de la société a adopté une résolution concernant le projet de loi par lequel l'adoption de l'acte de tempérence ne pourrait avoir lieu dans un comté que par le vote de la majorité absolue des électeurs.

—La cause de Belleau vs. la Reine a été décidée ce matin en cour d'Echiquier défavorablement aux prétentions de l'appelant.

Toronto, 10—La ligue agraire de cette ville a convoqué une grande assemblée pour vendredi soir.

—L'évêque de Toronto a administré le sacrement de confirmation à seize détenus dans la prison de cette ville.

—Les restes mortels de Son Honneur le juge-en-chef Moss sont arrivés en cette ville hier. Ils seront inhumés en grande pompe.

Winnipeg, 10—Les toits des hangars du chemin de fer du Pacifique Canadien se sont écroulés sous le poids de la neige qui les recouvrait. Les dommages ne sont pas considérables, mais les marchands auront à souffrir du retard.

—Madame Cauchon a donné une grande soirée hier à l'hôtel du gouvernement. Il y avait au-delà de 500 invitations d'envoyées, et la réunion a été très brillante.

—On a suspendu les travaux sur les cent milles du chemin du Pacifique à l'ouest de Winnipeg. Cette suspension n'est que temporaire et les travaux recommenceront au premier de mars. C'est pendant le mois de février que doit s'effectuer le transfert du Pacifique au syndicat ; et c'est pour cette raison que les ingénieurs et les ouvriers à l'emploi du gouvernement ont reçu leur congé. Ils devront passer un autre engagement avec le syndicat.

Halifax, 10—Onze passagers, le commis et deux hommes de l'équipage du "Northern Light" viennent d'arriver à Georgetown, I P E. Ils arrivent du cap Sharp où ils ont mis pied à terre. Tous ont beaucoup souffert du froid, ayant été 28 heures sur la glace. Ils rapportent que le steamer est dans un état dangereux et entouré par la glace de tous côtés. Deux bateaux doivent partir immédiatement pour lui porter secours.

Saint-Jean, N B, 10—Des malfaiteurs ont mis le feu à la résidence de James McNichols, rue Erin, après avoir imbibé le plancher d'huile.

Dommages peu considérables.

—Pendant la célébration d'une noce, à Green River, comté de Madawaska, le marié, nommé Devoe, et son frère, ont blessé sérieusement un nommé Cole, à coups de couteau. Ils ont été arrêtés.

Annapolis, 10—La législature de l'Ile du Prince-Edouard est convoquée pour le 1er mars.

ETATS-UNIS

New-York, 10—Mme Parnell, la mère du célèbre agitateur irlandais, a adressé la parole à une assemblée publique tenue à Brooklyn mercredi dernier.

Une branche de la ligne agraire a été formée en cette ville parmi les personnes d'origine irlandaise.

—On contredit la rumeur au cours de laquelle une épidémie sévissait sur les troupeaux dans le Texas, le Colorado et le Nouveau Mexique.

Nouvelle-Orléans, 10—L'eau monte toujours en arrière de la ville. Des comités de secours s'organisent pour venir en aide aux nécessiteux.

Macon, Géo, 10—Le pont du chemin de fer Macon et Augusta a été emporté par les flots. C'est la seconde fois depuis un mois.

Chicago, 10—Le *Tribune* dit que Garfield ne sera pas prêt à annoncer la formation de son cabinet avant la fin de février. Le discours d'inauguration n'est pas écrit et il sera court. Garfield se réserve ses longues recommandations pour son message au congrès.

Cincinnati, 10—Environ la moitié des typographes du "Commercial Office", sur un ordre de l'union typographique, ont laissé l'ouvrage. Un comité se rendit près de M. Halstead, le propriétaire, pour lui soumettre leurs réclamations. Il promit de prendre leurs demandes en considération, mais comme on le pressait de prendre une décision immédiate il refusa et la grève fut décidée.

EUROPE

Paris, 10—Le sénat a adopté sans discussion la loi votée par la Chambre des Députés, par laquelle presque toutes les anciennes restrictions apportées aux réunions publiques sont abolies.

—On dit que l'Allemagne désire qu'une seconde conférence monétaire internationale soit convoquée et elle regrette de ne pas avoir pris part à celle de 1877.

Berlin, 10—La "Gazette de l'Allemagne du Nord" fait une violente attaque contre Gambetta, qu'elle accuse d'entraîner la France dans une politique agressive.

Londres, 10—Sir Charles Dilke, sous-secrétaire des affaires étrangères, en réponse à une interpellation, a dit que deux navires de guerre français et deux navires de guerre anglais s'étaient retirés de Tunis pour éloigner toute apparence d'intervention des gouvernements dans une dispute entre un sujet anglais et une compagnie française, au sujet de certaines propriétés à Tunis.

—Le capitaine du "Johannes Rord" dit qu'il était nuit lorsqu'il a rencontré le "Batavia." Il n'avait que deux mâts, et était gréé en brigantin.

—Le "Bohemian" a sombré vingt minutes après avoir touché l'île. 22 hommes seulement ont été sauvés, sur 57 que portait le vaisseau. La cargaison va être probablement perdue complètement. Le capitaine Grundy et tous les officiers qui veillaient lors de l'accident ont péri. On n'a pas encore de détails complets.

—Le lieut. Morrice O'Connell, tué dans l'action de mardi, au Transvaal, était le petit neveu de Daniel O'Connell. Il était le fils aîné de sir Morrice O'Connell.

—Le général Colley fait savoir qu'il a remporté une victoire contre les Boers. Voici les faits : Le général Colley est parti avec cinq compagnies, un détachement de cavalerie et de l'artillerie pour escorter les malles et aller au devant d'un convoi de Newcastle. Les Boers se sont montrés tout à coup et le combat commença avec acharnement. Le général Colley fit venir des renforts de son camp, et le combat se continua durant six heures.

Les Boers se retirèrent au coucher du soleil, enlevant les mules d'un convoi d'ambulance et quelques marchandises. Les pertes des Anglais sont de 150 hommes et de plusieurs officiers.

Les dernières nouvelles disent que les Boers agissent, non en vaincus, mais en vainqueurs. Ils entourent les forces du général Colley, que l'on croit dans une position fort critique. Toutes les voies de communication entre Newcastle, Durham et la ville du Cap sont aux mains de l'ennemi.

—Lord John Flynne, adjoint de l'archevêque de Westminster, est décédé mercredi.

—On évalue à £440,000 les dommages récemment causés aux quais Victoria en cette ville.

—Les funérailles de Thomas Carlyle ont eu lieu aujourd'hui à Ecclespechan, en Ecosse. Ses restes mortels ont été déposés à côté de ceux de son épouse.

—On prétend que les évêques catholiques en Irlande seront bientôt appelés par les autorités religieuses à donner leurs vues sur le projet de loi agraire du gouvernement.

—Un commencement d'émeute a eu lieu hier à Kilkeely. La police a chargé les émeutiers à la bayonnette et il y a eu plusieurs personnes de blessées.

—On dit que Sa Grandeur Mgr. Nulty, évêque catholique de Meath, a dénoncé fortement le bill de coercition.

—On mande de Manchester qu'à une grande assemblée tenue en cette ville mercredi soir, on a adopté des résolutions condamnant le bill de coercition.

MM. Dillon et Sullivan assistaient à cette réunion et y ont même pris la parole.

—Au cours d'une rumeur un mandat d'arrestation aurait été lancé contre M. Parnell.

—Le bill de coercition a été lu pour la 2me fois hier soir après un vote de 369 contre 56.

—Parmi les documents trouvés à Caboul et qui viennent d'être communiqués à la chambre, il y en a un qui attire spécialement l'attention. C'est un projet de traité entre l'émir de Caboul et la Russie, négocié par M. Stelietoff pour le compte de cette dernière. Les deux pays devaient s'engager à faire cause commune contre l'Angleterre. Certaines lettres sont aussi des plus compromettantes ; une d'elles, adressée par M. Stolietoff à l'émir, lui conseille d'entrer en négociation avec le gouvernement anglais, mais de se préparer à la guerre en secret. Une autre lettre prétend que la Russie devait fournir un contingent de 32,000 hommes à l'Afghanistan. Ces différents documents portent une date postérieure à la signature du contrat de Berlin. L'ambassadeur russe à Londres explique cela par le fait que M. Stolietoff n'était pas dans le temps en position de connaître les clauses de ce traité.

—On prétend que le gouvernement est moins disposé que par le passé à retirer ses troupes de Candahar.

Madrid, 10—Senor Cuesta refuse d'entrer dans le nouveau cabinet, comme ministre des colonies, et Léon Castilla a été choisi à sa place.

Il est rumeur que le général Concha remplacera le marquis de Molina comme ambassadeur à Paris.

—Les Cortès sont dissoutes. Tous les représentants du gouvernement à l'étranger seront changés.

Rome, 10—L'*Aurora* publie le texte de la lettre adressée au Saint Père par Mgr. McCabe, archevêque de Dublin. Sa Grandeur attribue l'état actuel de l'Irlande aux lois iniques qui la régissent depuis des siècles. Il se prononce fortement pour une réforme dans la tenure des terres, mais condamne les excès commis par les agitateurs.

Constantinople, 10—Des nouvelles reçues de différentes sources s'accordent à dire qu'une bande d'Albanais se sont insurgés et emparés de Mitrovitz.

—Le gouvernement grec se dit prêt à se soumettre à la décision des puissances pourvu qu'elle soit unanime.

—On dit que le Czar est dangereusement malade.

Saint-Petersbourg, 10—Le gouvernement a, dit-on, l'intention de commencer les réformes promises en décentralisant l'administration. A cette fin on établirait en diverses provinces des conseils composés de représentants du gouvernement et de députés du peuple. Ces conseils connaîtraient des questions qui se rattachent aux intérêts locaux, municipaux ou ruraux. La police et la gendarmerie seraient sous l'autorité commune de ces conseils et des gouverneurs provinciaux. La haute administration de la police n'en resterait pas moins, ainsi qu'elle l'est aujourd'hui, entre les mains du gouvernement.

NOUVELLES CANADIENNES

Sainte-Anne—M. Antoine Saint-Denis a été élu maire du village de Sainte-Anne du bout de l'Ile, en remplacement de M. Thomas Grenier.

Saint-Cuthbert—A une assemblée des contribuables de cette paroisse tenue le dix janvier dernier pour l'élection des conseillers municipaux, MM. Norbert Bérard, père, Rémi Managre et Denis Fafard ont été choisis et élus à l'unanimité conseillers de cette susdite paroisse.

Et le 7 courant, à la session générale du conseil, M. George Landry a été réélu maire et M. C. O. Tranchemontagne, N. P., continué dans la charge de secrétaire-très.

Sainte-Cunegonde. — On nous écrit ce qui suit :

"Les détournements de fonds et la fuite du secrétaire-trésorier Rainville continuent d'occuper l'attention des contribuables de cette municipalité ; chaque jour amène de nouveaux faits. Lundi dernier, le Conseil s'assemblait pour recevoir le "Rapport des Auditeurs. D'après le rapport, il appert que les détournements du secrétaire infidèle s'élèvent à au-dessus de $3,000. Rainville opérait depuis 1878 et personne ne s'en était aperçu. Des soupçons se sont élevés que plusieurs jours après son départ. Avec un pareil système il est surprenant que le déficit ne soit pas plus considérable. Le défalcataire avait fourni un cautionnement de $2,000 qui seront ou ne seront pas payées, suivant que le conseil a bien ou mal rempli les conditions du cautionnement.

"Plusieurs rumeurs courent les rues et le public qui paye sans garanties suffisantes que ses deniers seront honnêtement employés, désire être mis au courant de tout par une enquête sérieuse qui seule peut jeter du jour sur certains points douteux.

"A la dernière assemblée du conseil, M. le conseiller Delisle fit une motion à l'effet de discuter publiquement en séance régulière les différents items formant le déficit, mais cette demande était trop juste et rencontrait trop bien les vues du public pour recevoir l'appui de tout le conseil ; elle fut en conséquence rejetée, et un amendement du conseiller Fortin référant le rapport au comité des finances pour considération privée fut adoptée; 3 votant pour et 3 contre, et comme nous avons ici un "gouvernement Joly", en petit, la voix prépondérante de l'orateur fit mettre de côté la motion Delisle. Un auditeur spécial a été nommé pour constater le déficit réel, cet auditeur devra bientôt faire un rapport, et comme chacun est intéressé à ce que nos finances ne tombent plus dans une caisse ressemblant au tonneau des Danaïdes, il est de la plus grande importance que la salle du conseil soit comble ce soir-là, afin que les citoyens prouvent par leur présence leur volonté bien arrêtée de sauvegarder leurs intérêts. D'ailleurs nous n'en avons aucun doute le rapport sera très-intéressant par lui-même.

"Mais nous le regrettons, l'audition des livres, ne suffit pas pour satisfaire l'opinion publique outragée, il faut une enquête pour éclaircir certains points d'auteur. D'ici là les citoyens devraient se réunir en assemblée pour se consulter et discuter sur la situation afin de mieux comprendre le rapport de l'auditeur spécial lorsqu'il sera présenté, et aviser aux moyens propres à nous assurer pour l'avenir une bonne administration. C'est une bien belle chose d'être conseiller ou auditeur, mais cela importe peu au public, l'essentiel, c'est d'avoir des hommes compétants pour remplir ces charges."

A TRAVERS MONTREAL

—Pierre Claude, Ecr., de la Côte des Neiges, a été réélu maire de cette municipalité.

—M. Coallier, de la cour de police, qui s'était fracturé un bras voilà maintenant six semaines, est assez bien pour reprendre l'exercice de ses fonctions.

—M. A. Bourbonnière, encanteur et agent général, de cette, ville, a été nommé commissaire pour recevoir les affidavits pour la Colombie Anglaise et la Nouvelle-Ecosse.

—Les étudiants de l'Université McGill, section des arts, ont donné, hier soir, leur banquet annuel, à l'hôtel Richelieu. Les convives ont fait honneur au menu, qui était très varié.

—La police a reçu instruction de sévir contre toutes les personnes qui tiennent des cours à bois de service ou de chauffage sans avoir payé ou renouvelé leurs licences. Avis à qui de droit.

—Une enquête a été tenue sur le cadavre de l'enfant trouvé dans les lieux d'aisance, au No. 88, rue Redpath. Il paraît qu'il devait le jour à une servante du nom de Ann Jane Purcell. Le jury, après avoir entendu les témoignages, a rendu un verdict de "mort accidentelle."

—Le club de raquettes "Jacques-Cartier" fera demain soir ses courses annuelles. Le point de départ sera aux portes du Collège McGill, à 8 heures précises, et le but de la course est à l'hôtel Gariepy, à la Côte des Neiges. Rien n'a été négligé pour assurer le succès du concours.

—Voici le titre des causes qui doivent être entendues aujourd'hui à la cour d'appel :

Bank of Toronto vs Perkins et al.
White vs Huntington.
Dudevoir vs Bruce.
Compagnie de Prêt et Crédit Foncier vs Saint Germain.

—M. Patton, chef de la brigade du feu, a reçu de M. G. B. Burland, président de la compagnie dite "British American Bank Note Company," un chèque de $100, comme témoignage de reconnaissance de la compagnie envers les pompiers lors de l'incendie qui s'est déclaré dans ses bureaux, dimanche matin.

—Hier soir, vers 8.20 heures, avis fut donné à la station No. 2, qu'un incendie s'était déclaré au No. 270, rue Notre-Dame, occupé par M. Lanctôt, marchand d'ornements d'église. Deux pompiers furent aussitôt dépêchés, et grâce à la promptitude apportée dans le service, il n'y a pas eu grand dommages à déplorer.

—Vers dix heures, hier matin, on trouva mort dans son lit un vieillard qui vivait seul dans une maison, à Mont-Royal Vale. D'après ce qu'il fut possible de constater, un poêle qui se trouvait placé dans l'appartement avait mis le feu au plancher et était ensuite tombé dans la cave, les flammes s'étant communiquées à des déchets, la fumée avait suffoqué le vieillard.

—Le tournoi de billard à l'hôtel Richelieu est arrivé à sa plus belle phase. Pendant tout le concours il y a eu chaque soir salle comble, et les parties ont été suivies avec beaucoup d'intérêt. A huit heures, ce soir, aura lieu la partie décisive pour la médaille d'or. Les deux plus forts joueurs MM. H. O'Heir et M. Massé y prendront part. Inutile de recommander aux amateurs d'y assister.

—Lorsque la locomotive "C. A. Scott" a passé à travers la glace, les ennemis du chemin de fer sur la glace croyaient qu'il avait reçu son coup de mort. Aujourd'hui la machine a été retirée du lit de la rivière et complètement réparée. Le "C. A. Scott" reprendra son service sur la glace dans quelques jours pour prouver au commerce que le trafic peut se faire sans danger sur le Saint-Laurent en plein hiver.

—On s'étonne quelquefois que des lettres ne parviennent pas à leur destination. Rien de surprenant quand on voit des adresses conçues comme celle qui suit, elle nous vient du bureau de police :

"Monsieur
Coleclable Pisonnette
de la Cour. Montréal. P.Q.
du Pas Canada
Cour Poliesse
Box—office.

—M. Potter a vendu, hier, par contrat privé, la propriété du coin en face de l'église Saint-Patrice, un magasin en briques et des maisons en bois sont construits sur cette propriété. M G. W. Craig en est devenu l'acquéreur pour la somme de $4,160.

Les numéros de 89 à 91, rue Saint Alexandre, et de 26 à 30, rue Saint Bernard, contiennent en superficie 3,693 pieds mesure anglaise.

—La boîte contenant le cadavre qui est arrivée mercredi matin à la gare Bonaventure du Mile-End a été réclamée par un jeune étudiant en médecine, le nommé Joseph Villeneuve, qui présenta un connaissement adressé à "D. Crevier, Mile-End." L'étudiant a été mis en arrestation et élargi quelques heures plus tard après l'enquête qui a été faite à la morgue. Le cadavre avait été mis sur les chars à Papineauville. Il restera dans la morgue pendant quelques jours.

—Le chemin de fer du Nord a décidé qu'il ne se rendrait pas aux conditions imposées par la municipalité d'Hochelaga pour son approvisionnement d'eau.

Il fait creuser actuellement, près du dépôt de locomotives, un puits aux proportions immenses. Ce puits a déjà une profondeur de 25 pieds et pourra fournir toute l'eau requise pour les locomotives, les usines et les wagons. Les ouvriers travaillent depuis 8 jours à son creusement, et il sera terminé dans quelques jours.

—Le remède le plus populaire pour la toux est le sirop d'épinette rouge du Sud, préparé par le Dr Harvey. Ce sirop est tiré du *Pinus Palustris*, ou de l'épinette rouge du Sud. Il est *plaisant* et *agréable* au goût et peut être proclamé le remède *le plus efficace* de tous ceux qu'on vend pour *le Rhume*.

Bien qu'elle n'ait été introduite que depuis quelque temps dans cette partie du continent, cette préparation est très estimée du public en général.

Prix, 25 cents la bouteille. En vente partout. Dépôt principal au No 424, rue Saint Paul.

—Le grand connétable Bissonnette, accompagné de l'agent de sûreté Fahey, a arrêté un nommé Edgar Poirier, accusé de complicité dans une tentative de vol commise dimanche dernier, dans le magasin d'épiceries de gros de C. Lacaille et Cie, No. 329, rue Saint Paul. Il a été établi que Poirier, agissant de concert avec un autre individu du nom de F. E. Letourneux, vivait au moyen d'un système de vols régulièrement organisés. Tous deux faisaient le commerce, sur la place Jacques Cartier, sous le nom de Letourneux et Cie. Seulement, les articles qu'ils vendaient avaient été dérobés et provenaient de différentes sources. Aux dernières nouvelles, Letourneux avait fui à Chicago.

—A la dernière assemblée mensuelle du conseil municipal d'Hochelaga, on a fait droit à la requête de la compagnie des abattoirs de Montréal, qui demandait la permission de poser des tuyaux à l'eau ; mais à condition que la compagnie cède à la municipalité la rue Frontenac, qu'elle fait ouvrir en ce moment.

On a accordé une réduction du prix de l'eau à la compagnie du gaz, et il a été décidé, sur proposition de M. J. B. Rolland, de diminuer à huit le nombre des licences qui est maintenant de seize.

Le secrétaire fut chargé de donner avis aux commerçants de glace qu'ils sont tenus de placer une clôture autour des ouvertures qu'ils font dans la glace sur le fleuve.

Après quelques autres affaires peu importantes, l'assemblée fut ajournée.

—La police s'occupe en ce moment-ci d'une affaire entourée de mystère. Son Honneur le maire a reçu une lettre d'un frère Franciscain du monastère de Rondout, N.-Y., demandant des informations au sujet d'une dame nommé Elizabeth Schoetre, récemment décédée au "No. 16, rue Radegonde, Place Victoria, Montréal, Canada," et au sujet de "Louis Demie, conseiller de la reine, demeurant vis-à-vis l'église Notre-Dame."

Le premier février, le frère Supérieur reçut une lettre signée Louis Demie, lui déclarant que Mme Schoetre avait, en mourant, léguée une forte somme à l'ordre des franciscains. Quelques jours plus tard, un homme se fit présenter au monastère sous le nom de M. Louis Demie, de Montréal, et dit venir au sujet du legs fait par Mme Schoetre. Il donna au supérieur un mandat de $2,000 payable sur la banque des Marchands, à Montréal, et portant la signature de "Victor E. Stemming et Cie." L'affaire fut remise entre les mains des autorités ici, et on constata que Mme Schoetre, M. Louis Demie et Victor Stemming n'avaient jamais existé.

—Le comité de l'Hôtel-de-ville s'est réuni mercredi après-midi, sous la présidence de M. l'échevin Robert. Etaient présents, MM. les échevins Dubuc, T. Wilson, Jeannotte, Gilman et Holland.

M. O'Meara, sous-greffier, de la cité, donna lecture d'un protêt notarié de MM. L. Perrault et Cie., accusant l'auditeur de partialité dans la préparation de son rapport au sujet des soumissions des Impressions et attirant l'attention du comité sur certaines irrégularités qui se trouvaient dans les autres soumissions.

M. O'Meara dit que Son Honneur le Maire a reçu un protêt semblable à celui qu'il vient de lire.

L'échevin Dubuc dit que ces accusations sont très graves et qu'elles exigent des explications.

L'échevin Gilman demande pourquoi ce contrat n'a pas été accordé

FEUILLETON

PIERRE MOUTON

[SUITE]

— Camarades, dit-il, nous allons porter ces cadavres dans *la salle des morts* : celui-ci qui est encore vivant veillera sur les autres.

A cet ordre, Point-du-Jour recueillit ses forces et se mit, par un effort soudain, sur son séant :

— Oh ! bagasse, s'écria-t-il, ceci est trop fort ! Mes amis, de grâce, une carabine, un pistolet, un couteau ! Achevez-moi.

— Obéissez, dit Pierre.

On s'empara du blessé, qui fut vigoureusement contenu. D'autres se chargèrent des morts ; et, à la lueur des torches, on se dirigea vers la grotte sépulcrale. Par suite de conditions atmosphériques ou de la nature du sol, ce souterrain comme certaines cryptes de l'Ecosse, avait la propriété de conserver les cadavres et de les amener naturellement à un état de momification. En entrant on eût dit une hypogée de l'ancienne Egypte. Des corps humains étaient adossés aux murs, et leurs yeux encore ouverts semblaient regarder le lugubre cortège. On en comptait ainsi une quarantaine alignés sur deux rangs. C'étaient les ancêtres des visiteurs actuels, les bandits du moyen âge, ceux qui avaient péri dans les profondeurs plutôt que de se rendre. Plusieurs d'entre eux exprimaient encore par leurs poses les convulsions d'une longue agonie, et tous étaient arrivés au dernier degré d'émaciation. On apportait à cette nécropole de nouveaux hôtes ; et, malgré les cris du blessé, on le déposa encore vivant entre deux cadavres. C'était le supplice imaginé par le tyran Maxence. Pour que le malheureux ne perdit rien de ce spectacle, on laissa même quelques torches sur les lieux, puis on scella le caveau en comblant l'entrée avec d'énormes blocs de rocher. Pendant deux jours, des cris lamentables témoignèrent que la victime respirait encore. Ce ne fut qu'au bout de ce temps que le silence se fit ; Pierre pouvait croire que l'expiation était complète.

Laure Granaval n'avait rien perdu de cette scène, et involontairement elle s'était sentie subjuguée par l'ascendant que le capitaine exerçait sur les gens de sa troupe. Une puissance pareille suppose des qualités rares, une vigueur et une trempe peu communes. La jeune fille avait toujours eu un faible pour de tels caractères, et dans ses rêves elle ne voyait le bonheur que sous une auréole de courage, même de témérité. Sa pensée n'allait pas au-delà d'un général d'armée ou d'un vaillant capitaine de corsaires, et Pierre se tenait encore hors de son idéal ; mais les circonstances dans lesquelles il venait de lui apparaître, ce bras qui frappait comme la foudre et l'avait arrachée au déshonneur, cette justice exercée contre l'assassin de son frère ; enfin, faut-il le dire, les beautés mâles et fières de ce jeune chef de bandits ; tout avait servi à exciter, sinon son intérêt, du moins son étonnement. Entre lui et les misérables qui l'entouraient, le langage, la figure, les manières avaient mis une telle distance, qu'elle ne pouvait pas admettre qu'il appartint à la même caste et fût arrivé à la même abjection.

Cependant quand cette scène fut terminée, l'énergie fiévreuse qui avait jusque-là soutenu la jeune fille se calma pour faire place aux regrets et à l'abattement. Son frère était vengé ; mais il n'était plus là, et elle se trouvait à la merci d'une bande de malfaiteurs. Même avec l'intention de ne jamais survivre à sa honte, cette perspective était peu rassurante.

Durant le petit nombre d'heures qu'elle avait passées dans ce souterrain, son frère ne l'avait pas quittée un instant ; il avait veillé à ses côtés, toujours prêt à la protéger et à la défendre. Seule désormais, qu'allait-elle devenir ? N'aurait elle rien à craindre des entreprises de ce jeune chef, et, en la mettant à l'abri de la brutalité ce ses gens, ne pouvait-il pas avoir songé à lui-même ? Laure n'avait pas de vanité, mais elle n'avait pas non plus de fausse modestie.

Elle se savait belle. Ses yeux bleus voilés par de longs cils, l'ovale parfait de son visage, une bouche qu'animait un divin sourire, des cheveux blonds aux ondes soyeuses, tout en elle avait un caractère de distinction et d'élégance, de noblesse, de fierté qui n'excluait pas la grâce. Et tout cela se trouvait à la discrétion d'un chef de bandits : c'était peu rassurant.

Laure avait eu à peine le temps de faire ces réflexions que Pierre, après avoir donné quelques ordres à ses gens, retourna vers elle, et d'un ton respectueux :

— Mademoiselle, lui dit-il, vous êtes fort mal ici : permettez-moi de vous offrir un autre gîte. Zéphir ajouta-t-il avec un accent impérieux, viens avec nous.

Zéphyr accourut, et Pierre soutenant Laure par le bras, la conduisit vers un endroit où le rocher formait un coude saillant. Là, masqué en partie, régnait un corridor au bout duquel on pouvait distinguer une porte en bois de noyer ; le capitaine ouvrit la porte ; et, à la clarté d'un flambeau, la jeune fille aperçut une chambre fort propre, presque élégante, pratiquée dans le roc vif.

Pour combattre l'humidité, on avait couvert le sol de planches de sapin, que garnissait un fort beau tapis ; les murs étaient tendus en étoffe rouge, de manière à figurer une espèce de baldaquin. Le lit était un simple cadre en toile sur lequel on avait étendu deux peaux de tigre ; une troisième peau servait de descente. Une table, quelques rayons garnis de livres, un trophée d'armes au-dessus du lit et à portée de la main composaient le reste de l'ameublement.

— Mademoiselle, dit Pierre en introduisant la jeune fille dans cette pièce, c'est ici ma chambre, le seul endroit du souterrain où vous puissiez reposer en sûreté. Zéphyr couchera en travers de votre porte, il me répond de votre repos.

— Suffit, capitaine, dit celui-ci.

— Si je n'ai pu sauver votre malheureux frère, ajouta Pierre, je le remplacerai du moins ; vous n'avez rien à craindre : je veille sur vous.

Tout cela fut dit avec un accent plein de tristesse et de gravité. Le son de cette voix avait quelque chose de pénétrant, de doux même, et Laure ne pouvent comprendre que ce fût là cet homme qui venait d'exercer une justice si expéditive et si implacable. Le contraste était frappant en effet : un habile comédien n'aurait pu prendre deux masques plus opposés.

Quelle que fût la réserve de la jeune fille, tant d'événements s'étaient passés sous ses yeux depuis deux jours, tant d'émotions l'avaient assaillie ; tant de dangers l'avaient menacée que par un mouvement presque invincible, elle prit la main du chef de bandits, et, la serrant avec force :

— Merci, Monsieur, lui dit-elle, je vous dois l'honneur ; c'est plus que la vie.

Loin d'abuser de cet élan, Pierre resta froid et respectueux. Après avoir donné à Laure quelques indications nécessaires, il la salua gravement et sortit. Zéphyr fut chargé du service de la prisonnière.

Quand la jeune fille se trouva seule, son premier mouvement fut de se jeter à genoux pour remercier Dieu. Elle songea ensuite à son frère mort pour la défendre et le pleura ; mais peu à peu sa pensée dévia, presque malgré elle, vers les scènes dont elle venait d'être témoin, vers ce chef de bandits, si jeune, si poli, si décent. Le cœur humain est plein d'étranges mystères ; peut-être Laure alla-t-elle jusqu'à trouver que Pierre aurait pu être moins réservé et moins respectueux. C'est ce qu'il ne faut ni démentir ni affirmer ; il est toujours imprudent d'aller jusqu'aux derniers replis de la conscience des femmes.

VI

Le jour suivant, Pierre eut à prendre quelques dispositions nouvelles. Sa bande était diminuée de trois hommes, et il avait formé le projet de s'absenter de nouveau en emmenant Zéphyr. Dans cet état d'affaiblissement il était impossible ne rien entreprendre ; la prudence conseillait de ne pas s'éloigner du souterrain.

Pierre se borna à envoyer quelques éclaireurs dans la forêt, afin de s'assurer que les traces de son passage n'avaient pas été découvertes ; on arrangea un abri pour la voiture, on pourvut au soin des chevaux, on surveilla les abords du petit bois de chênes, où un homme fut laissé en sentinelle.

Pierre avait une semaine devant lui ; son absence pouvait durer ce temps-là sans éveiller les soupçons. Sans avoir arrêté un plan définitif il songeait aux moyens de faire sa rentrée dans ce monde impérial ; où un seul jour de chance pouvait lui tenir lieu de bien des campagnes.

Le brigandage à main armée, au milieu des bois, justiciable des balles des gendarmes, des injures de la saison et des colères de la tempête commençait à lui peser : cette vie d'émotions et de fatigues avait perdu l'attrait de la nouveauté, et il lui avait suffi de goûter un seul moment d'une grande et fastueuse existence pour voir s'éveiller en lui des désirs de luxe, de bien-être, de sensualité.

Des natures fougeuses comme la sienne se plaisent en de tels contrastes : avec la même ardeur, elle se jettent vers le bien ou le mal, vers l'extrême dévouement ou l'extrême magnificence. Toujours inquiètes ou remuantes, on les voit se lasser de tous les excès, épuiser tous les genres d'aventures. La révolte contre la société n'leur sourit que dans la primeur, pour ainsi dire ; les grands coupables n'aiment l'échafaud que parce qu'on ne peut pas en recommencer l'expérience, si c'était à refaire, ils s'en dégoûteraient.

Notre bandit en était là : blasé sur les émotions de la vie nomade, il aspirait aux honneurs, aux joies, aux succès du monde. Pendant le petit nombre d'heures qu'il y avait vécu, il avait pu entrevoir que, pour y réussir, il n'est besoin ni de bien grands efforts ni d'un génie bien vaste. Depuis qu'il commandait à des scélérats et les tenait asservis à ses volontés, il avait dépensé plus d'activité, plus de courage, plus d'esprit d'intrigue, plus d'ascendant personnel qu'il n'en fallait pour arriver au plus haut rang et à la plus brillante position sociale.

(A continuer.)

—Au grand magasin d'un seul prix. Cinq pour cent d'escompte sur chaque achat pour d'ici au premier d'avril prochain. Les soussignés ont le plaisir de remercier le public ainsi que leurs pratiques pour l'encouragement qu'ils ont eu mercredi dernier. Leur magasin a été achalandé comme un magasin longtemps établi, "continues." M. Louis Lafond sollicite pour nous de ses nombreuses pratiques la faveur de leur patronage. Jordan Thibaudeau et Cie., 289, rue Saint Laurent (deuxième porte de la rue Mignonne.)

Voyez la suite—Quatre pianos Weber de 1re classe offerts à $100 de remise argent comptant au No. 211, rue Notre-Dame.

Servez-vous du fil de Clapperton, à vendre chez tous les marchands en détail et en gros, au No. 645 rue Craig.

ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO

Médaille d'argent Paris 1875 — Médaille d'or Compiègne 1877

RÉVEILLE L'APPÉTIT — Très agréable au goût. — RÉTABLIT LES FORCES

Conseillé dans toutes les Maladies et Convalescences où il importe de réparer les pertes de l'économie : *Anémie, Chlorose, Appauvrissement du Sang, Maladies de langueur, etc.* — Pour plus de détails, lire la Notice qui accompagne chaque flacon.

Paris, 26, place des Vosges, et toutes les Pharmacies.

Dépôt général chez Laviolette & Nelson, 209, rue Notre-Dame, Montréal.

Sous presse et pour être publié immédiatement

En vente chez tous les libraires,

Comment guérir de l'Ivrognerie

Traitement médical de l'intempérance sous toutes ses formes, avec référence à la *Neurosthenie* ou épuisement nerveux qui mène à l'intempérance et les maladies organiques qui en découlent

Par W. E. BESSEY, M. D. Montréal

Imprimerie de John Lovell et Fils. 1880.

29 oct —1

Pastilles Pectorales

Ces pastilles sont fortement recommandées contre les BRONCHITES, RHUMES DOUX OPINIATRE, CATARRHE, EXTINCTION DE VOIX, etc., etc.

En vente dans toutes les pharmacies.

Seul propriétaire

S. LACHANCE,

CHIMISTE,

646, rue Sainte Catherine

1er Octobre 1880—20 MONTRÉAL

UN REMÈDE INFAILLIBLE

Dans les cas de Toux, [illegible]ction des Bronches

TÉMOIGNAGE VENANT DE MONTRÉAL

Montréal, 9 octobre 1880.

W. G. RODGES,

Monsieur,—Au commencement de cet automne j'eus le malheur de contracter un rhume très sérieux ; ma poitrine en était affectée. Après avoir fait usage de toutes les médecines les plus en renom pour la toux, (celle du Docteur Brau exceptée) et n'éprouvant aucun soulagement, un ami me suggéra de prendre du Sirop de Réglisse Composé du docteur Brau. Je n'en avais encore pris que quelques doses, et déjà je me sentais beaucoup mieux ; toutes les douleurs modités résultant de cette toux étaient disparues, et avant d'avoir fini de boire la première bouteille, j'étais complètement guéri. Je considère cela comme une chose très extraordinaire, vu que j'ai toujours eu une difficulté extrême à me guérir du rhume. C'est donc avec un grand plaisir que je recommande ce sirop à tous ceux qui souffrent du rhume. Je suis, etc.,

JAS. D. WRIGHT,

Surintendant de district de la Compagnie Canadienne de Telephone.

Les Jeunes Filles

Devraient se procurer un PAMPHLET de LA VITALINE, pour voir si la

VITALINE DE GRAY

N'est pas ce que demande leur constitution

LA VITALINE n'exige pas de diète.
LA VITALINE ne fait aucun tort aux dents
LA VITALINE est agréable au goût.
LA VITALINE est à $1.00 la bouteille.
En vente chez tous les pharmaciens.

"The Gray Medecine Co.

122 TORONTO.

Cornet Acoustique Artificiel Amélioré DE CARMORE

Pour rendre l'Ouie

Le seul cornet acoustique artificiel qui soit maintenant efficace.

Des centaines de cas de surdité les plus prononcés et qui avaient résisté à toutes les médecines, ont été guéris par l'usage de ces cornets acoustiques. Dans un cas seulement le cas où le tympan ou tambour de l'oreille a été perforé et où la surdité provient de scrofule, catarrhe, ruptures, soulèvement de l'oreille ou écoulement de l'oreille, froids, effets de la quinine ou d'autres maladies. Ils protègent également l'ouïe contre le froid et mettent fin à ce bourdonnement dans les oreilles, si commun chez ceux qui sont affligés de surdité. Ils sont de petite dimension et s'adaptent parfaitement à l'intérieur de l'oreille. Ils sont élastiques et montés en or ou en argent. Une fois adaptés à l'oreille, ils ne peuvent être aperçus sans qu'on y regarde de très près. Ils sont sans danger sous tous rapports et peuvent être portés en tout temps sans le moindre inconvénient.

En vente chez

J. L. MARCOU & Cie.,

186, rue Notre-Dame, Montréal.

Que tous ceux qui souffrent de surdité nous demandent une circulaire contenant les certificats et la liste des prix.

25 août.—a c 292

EN USAGE AU CANADA DEPUIS 20 ANS

LE SIROP — DE — GOMME D'EPINETTE ROUGE — DE — GRAY

Remede incomparable pour la toux

DEVRAIT SE TROUVER DANS TOUTES LES MAISONS

Ne toussez plus ! Ne toussez plus !

Le Smelling Pulmonic Elixir guérit radicalement les rhumes, toux, croup, bronchite et toute autre affection des poumons et de la poitrine.

Préparé en grandes bouteilles au prix de 25c nièce.

Les Pilules anti-bilieuses de Dawson sont un remède infaillible contre les humeurs bilieuses, la constipation, les maux de tête, les indigestions et tous les dérangements des intestins et de l'estomac.

Huile de foie de morue fraiche et pure, nouvellement reçue.

En vente Huile sans saveur, Norvège et Terreneuve ; bouteilles : 25c, 40c, 50c, 75c et $1.00.

Les prescriptions sont soigneusement remplies à toute heure du jour et de la nuit, par le patron lui-même.

L'établissement est ouvert les dimanches et la nuit à toute heure.

Tirez la sonnette.

J. A. DAWSON,

Chimiste et droguiste licencié,

Coin des rues St. Laurent et Courville.

11 janvier 1881. 102—r

LES AMERS MANDRAGORES du DR. BAXTER

DIFFÉRENT EN VENTE — DES PILULES CHEZ — PRIX 25 CENTS. — TOUS LES PHARMACIENS.

et de tous les purgatifs ordinaires.

Ils ne causent aucunes coliques. Ils prouveront qu'ils sont le médicament le plus puissant et le moins dangereux pour purifier et renforcer le système, qui soit connu jusqu'aujourd'hui. Pour la Constipation, les Affections Bilieuses, les Maux de Tête, la Dyspepsie, et tous les désordres causés par le mauvais état du Foie et des Intestins, on ne connaît pas de meilleur remède.

Toute personne en tranchant cette annonce dans le journal et en l'apportant au bureau No 223, rue Metcalf, chez les propriétaires MM. Henry Johnston & Lord, aura droit à une bouteille pour en faire l'expérience.

Traitement Curatif de la Phthisie Pulmonaire et des Maladies Chroniques des Voies Respiratoires

Huiles Creosotes — Vin Creosote

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD A LA

CRÉOSOTE VRAIE

Au Goudron de Hêtre et à l'Huile de Foie de Morue

FORMULE DES Dr BOUCHARD ET GIMBERT, MÉDECINS DES HOPITAUX DE PARIS

Préparées par BOURGEAUD, Pharm. de 1re cl., Ex-Interne des CAPSULES MOLLES à tous les médicaments, Fournis des Hôpitaux — 20, Rue de Rambuteau, à Paris

Ces Capsules, les seules expérimentées et employées dans les Hôpitaux de Paris, ont donné des résultats si concluants dans le traitement des Maladies de Poitrine et des Bronches, qu'elles sont journellement prescrites par les Médecins des Hôpitaux et les notabilités médicales de France et de l'Etranger. (Voir le prospectus.)

Pour éviter les contrefaçons exiger sur chaque boîte l'étiquette avec médailles ci-contre d'un bandeau portant la signature de BOURGEAUD, ex-pharmacien des Hôpitaux de Paris.

Dépôt à Montréal, chez MM. LAVIOLETTE et NELSON, Droguistes.

OPPRESSIONS TOUX, RHUMES **ASTHMES** NÉVRALGIES CATARRHES

La fumée est AASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.

Exiger cette signature sur chaque Cigarette.

PARIS, Vente en gros, J. ESPIC, 123, rue Saint-Lazare.

A Montréal: LAVIOLETTE & NELSON, 209, Notre-Dame, coin de la rue St-Gabriel.

COPEAUX DE GOUDRON DE NORWÈGE DU Dr BRISSAUD

Ce produit, dont la popularité en France a été tant constatée pour les maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, est surtout indispensable pendant les chaleurs. L'usage journalier de l'Eau de Copeaux de Goudron combat les Maladies contagieuses épidémiques. C'est un préservatif contre la fièvre périodique et intermittente. (*Lire le prospectus du Dr Brissaud.*)

VENTE EN GROS, à Paris, chez MM. LIEUTARD & Cie, Boulevard de Sébastopol, nº 88.

Agents pour le *Canada* : MM. LAVIOLETTE & NELSON, Pharmaciens.

SIROP ANTI-NERVEUX

du Docteur SAINT-DENYS

Préparé par H. MAYAUD, [illegible] Keller, 38, Paris

Le Sirop Anti-Nerveux du Dr Saint-Denys est aujourd'hui, grâce aux nombreuses cures obtenues dans les hôpitaux de Paris et de province, le plus employé et le plus efficace dans le traitement des affections qui, plus que toutes autres, font le désespoir du médecin et du malade, celles qui ont leur point de départ dans le système nerveux, réagissent d'une façon si terrible sur l'organisme :

ÉPILEPSIE,	HYPOCONDRIE,	ÉTOUFFEMENTS,	TOUX NERVEUSE,
HYSTÉRIE,	MÉLANCOLIE,	TREMBLEMENTS,	COQUELUCHE,
ÉCLAMPSIE,	VAPEURS,	ALCOOLISME CHRONIQUE,	FIÈVRE,
DANSE DE SAINT-GUY,	INSOMNIE,	SURDITÉ NERVEUSE,	MIGRAINE,
SPASMES,	VERTIGES,	RHUMATISME,	PHTHISIE,
CONVULSIONS.	NÉVRALGIES.	ASTHME.	

DRAGÉES ANTI-NERVEUSES

Les Dragées du Dr Saint-Denys, simultanément employées avec le Sirop, peuvent être considérées comme le complément du traitement des maladies nerveuses qui résistent fort souvent aux médications les plus actives : Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy, etc.

Elles sont indiquées d'une façon générale dans toutes les maladies graves des nerfs.

Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

35, rue d'Argout, Paris — PARIS 1878

Exposition 1878 — Médaille d'or

PÂTE DENTIFRICE GLYCÉRINE GELLÉ FRÈRES

PATE DENTIFRICE GLYCERINE

Procédé d'Eug. DEVERS — Médaille d'Or

Le meilleur des Dentifrices et cependant le seul mis à la portée de tous.

Ce produit vous convaincra de la supériorité de la Parfumerie à la GLYCÉRINE DE DEVERS, chimiste.

Dépôt général chez Laviolette & Nelson, 209, rue Notre-Dame, Montréal.

Papier Rigollot

OU

MOUTARDE en FEUILLES pour SINAPISMES

Avis Important

Les nombreuses contrefaçons et imitations du SINAPISME RIGOLLOT nous ont déterminé à prendre une mesure sur laquelle nous appelons l'attention des médecins et du public. — Toutes les feuilles de sinapisme et toutes les boîtes qui les renferment portent en rouge la signature dont voici le fac-similé :

Rigollot

En conséquence, on ne doit admettre comme véritable PAPIER RIGOLLOT que les feuilles qui portent en travers cette signature.

EN VENTE

Dans toutes les bonnes Pharmacies

Dépôt général chez Laviolette & Nelson, 209, rue Notre-Dame, Montréal.

Dr Zed — MEDAILLES - PARIS — **Sirop-Zed** Codéine à Tolu

D'une efficacité plus rapide que la **Pâte-Zed**, il convient aux *Affections des Enfants*, aux *Bronchites aiguës*, etc. Bien qu'exempt d'opium, il combat l'*Insomnie*, *Toux nerveuse*, *Grippe*, etc.

Dépôt général chez Laviolette & Nelson, 209, rue Notre-Dame, Montréal.

VIN ANTI-DYSPEPTIQUE et RECONSTITUANT de PAPON

de l'avis de tous les Médecins, est supérieur aux autres remèdes pour guérir **Maux d'estomac, Digestions pénibles, Pâles couleurs, Appauvrissement du sang**, etc.

Dépôt à Paris, 2, place Vendôme, Pharmacie GALLOIS

A *Montréal* : Phie Laviolette & Nelson.

Récompense nationale de 16,600 fr. — MÉDAILLE D'OR

QUINA-LAROCHE FERRUGINEUX

APÉRITIF & FORTIFIANT

Procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force.

CRUDITÉS DIFFICILES, SANG PAUVRE, ANÉMIE, LYMPHATISME, SCROFULES, ETC.

PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT, ET LES PHARMACIES

Dépôt général chez Laviolette et Nelson, 209, rue Notre Dame, Montréal.

DRAGÉES MEYNET D'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE

Plus efficaces que l'huile de foie de morue, il dégoûte, il guérit. Emploi en toute saison.

VIN DE LA CHARITÉ de MEYNET

Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Maladies de cœur, Hydropisie.

Paris, Pharmacie MEYNET, 31, rue d'Amsterdam

Montréal : Dépôt Pie LAVIOLETTE & NELSON

THYMOL-DORÉ

Supérieur à tous les produits similaires pour assainir les chambres des malades et désinfecter les appartements. Il jouit d'une efficacité souveraine pour les soins de la toilette, en bains, lotions, etc. C'est le meilleur produit et le plus actif à employer en temps d'épidémie pour prévenir la contagion de la fièvre typhoïde, petite vérole, scarlatine, coqueluche, etc. — Le flacon : 2 francs.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

THYMOLINE DORÉE

DÉPOT GÉNÉRAL : 20, RUE RICHER, PARIS.

A Montréal : Laviolette & Nelson.

McGALE'S COMPOUND — BUTTERNUT PILLS.

PILULES DE

Noix Longues Composées

De McGALE, (recouvertes en sucre)

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur des Maux de Tête, Foie, Indigestions, Etourdissements et de tous les malaises causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

CES PILULES sont fortement recommandées, comme étant un des plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elle ne contiennent aucune de ses substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées.

LES PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSÉES de McGALE sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les Pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

Nos ancêtres Canadien Français faisaient usage de la noix longue, avant sa maturité. Ils l'employaient en CONFITURE, contre la constipation habituelle. Mais le grand inconvénient, était l'obligation de faire avec des noix vertes et fraîches, cette préparation, qui, faite en quantité perdait toute sa vertu et devenait inutile. La science a depuis découvert un extrait de cette noix, qui se conserve intact dans tous les climats.

C'est de cet extrait que sont composées, les Pilules de Noix Longues de McGale.

Prix : 25 cts la boîte ; 6 boîtes pour $1.00

Envoyées dans toutes les parties du Canada, franc de port, sur réception du montant.

B. E. McGALE, Chimiste

Seul Propriétaire et Fabricant, Montréal.

Henry BIRKS & Cie

BIJOUTIERS, ETC.,

222, rue St. Jacques

Invitent le public à faire l'examen de leur assortiment complet, comprenant les suivantes

Montres Nardin et Américaines,

Belles Orfèvreries, Argenteries, et autres.

Les plus belles Argenteries plaquées au plus bas prix.

PATINS ! PATINS !

Affilés d'après le meilleur système

PRIX : 25 CTS LA PAIRE

Patins en plaqués dits "Skeleton," de 82 à 86 la paire.

Chez

Robt Donaldson,

76 tm 572, rue Craig.

PATINS ! PATINS !

Qui ne désire posséder les patins les mieux affilés du monde. Tous ceux qui se sont servis de patins arrangés sur le principe de Campbell n'ont qu'une voix pour attester le fait. C'est le seul procédé qui produit un patin concave parfait, ce qui est tant admiré par les bons patineurs.

Charles Campbell,

85, ruelle des Fortifications.

Près du coin de la Place d'Armes,

76 dm Montréal.

EDW'D ROUND & FILS

Fabricants d'articles en argent ou plaqué en nickel, de Sheffield, Angleterre.

CHAMBRES D'ÉCHANTILLONS :

No 457, rue Saint Paul,

(Quelques portes à l'Ouest de la rue Saint François-Xavier.)

Doulton, Porcelaine peinte, Verrerie coupée de la première qualité, Burettes, broes pour l'eau chaude et le Claret, Cuillères, Fourchettes et généralement toute sorte d'objets en plaqué de qualité supérieure.

En vente chez tous les marchand détailleurs. 1er a

Victoria Wire Works

A. DECARIE & CIE

568 et 570

RUE CRAIG

MONTREAL

Manufacturiers de toile en fil de cuivre et de fer pour les moulins à battre, ainsi que pour les moulins à papier ; aussi de toile de fil d'acier pour les locomotives qui brûlent du charbon, ainsi que tissus croisé en fil de fer pour celles brûlant le bois.

Ces articles ont donné complète satisfaction au Grand Trone et à toutes les autres compagnies de chemins de fer qui les ont employés.

Toutes espèces d'ouvrages en fil de fer exécutées avec promp itude. 87 im

OUVRAGES en VERRE de COULEUR

Etablie en 1876.

Vitraux peints en Tableaux pour Monuments, Etc., exécutés avec le plus grand soin, Dessins Géométriques d'une variété infinie, au crayon ou en couleur. Eban elles coloriées dont les échelles de prix son envoyées sur demande, sans serment dan les prix.

PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE

Le Fini de l'Ouvrage est garanti.

H. HORWOOD,

273—sm PRESCOTT, ONT

Thomas Sonne

MANUFACTURIER

De VOILES, TENTES, AUVENTS,

COUVERTURES de CHEVAUX et de VOITURES

AUSSI

Tentes et toiles goudronnées

A LOUER

279 ET 281, RUE DES COMMISSAIRES

MONTREAL

20 Sept. 1880. 18—a

J. WRIGHT & Cie

FABRICANTS BREVETÉS

Pour Parquets de Marqueterie

Toiles cirée pour plancher Garnitures de Bureau, Tapis et Ameublement pour Eglises et toutes sortes d'ouvrages de fantaisie.

Les commandes seront reçues à la Fabrique, et à la Salle d'Echantillons,

Nos. 11 et 17, RUE HERMINE

Etabli en 1835

R. JELLYMAN

Fabricant de toutes sortes de

Boites en Papier

582, rue Craig et rue Coté

PRÈS DU THEATRE ROYAL Montréal.

F. C. JONES

Fabricant de Sceaux en acier et découpeur de patrons et de lettres

74, RUE McGILL

MONTREAL

La plus grande attention donnée aux commandes reçues par la malle.

PATENTES

F. H. REYNOLDS

Successeur de CHARLES LEGGE & Cie

(Etablis en 1858.)

SOLLICITEUR DE PATENTES

162 Rue St. Jacques.

C. J. LUNN & Ci

711 — Rue Craig — 711

MONTRÉAL.

MACHINISTE GÉNÉRAL

MANUFACTURIER DE

Presses à Vis, Outillage pour Presse,

MOULES POUR TABAC, etc.

1er octobre 1880. 20 a c

A. SICOTTE

Ferblantier et Plombier Et ouvrier dans les Appareils à Gaz,

Poseur de FOURNAISES à air chaud, de BAIGNOIRES, de PRIVÉS, et couvreur en fer blanc.

Tôle galvanisée, conducteurs et tuyeaux métalliques.

331, RUE ST. LAURENT MOTREAL

17 sept. 1880. 8—a

EXPOSITION DE LA PUISSANCE

OUVERTE A TOUTE L'UNIVERS.

Poêles Clendinneng

Le "LEADER."—Le nouveau Fournaise Clendinneng et les accessoires du POELS CLENDINNENG, ont obtenu le PREMIER PRIX sur tous les autres compétiteurs.

18 Août 1880. 286 a

VOYEZ DONC

LE MOULIN UNIVERSEL (BREVET NEWELL).—Ce moulin donne des résultats parfaits pour la pulvérisation du quartz, des phosphates, du manganèse, zinc, des os crus ou cuits, du soufre, des produits chimiques, des coquilles d'huitres, cornes d'agile de la Caroline du Sud, craie, ciment, lilgo, maïs, moulée et autres céréales, cafés, épices, sucre en pains, moutards, graines de lin, débris de porc et de bœuf, écailles, revêtements de fonderie, noir animal, terre réfractaire, etc. Le quartz est pulvérisé à une remarquable finesse à raison de dix tonnes par jour, il en est de même pour tous les phosphates les plus durs. Les céréales sont réduites en farine en employant seulement un dixième de la force et rapidement que par les dix tours de meule.

Les moulins fonctionnent au No 572, rue William, écluse Saint-Gabriel.

S'adresser à l'agent-général au Canada, No 28, rue de l'Hôpital, à Montréal.

MOUCHES A PATATES.— Assurez votre récolte de Patates en employant le plus pur Vert de Paris.

ELLEBORE—Détruisez toutes les Chenilles sur les Groseilliers en employant le pur Ellebore blanc. En vente chez

G. I. WIGHT, Pharmacien,

Coin des Rues St Joseph et Richmond.

7 Juillet 251—a

H. G. H. L'ECUYER

Importateur et marchand de

Machines servant à la fabrication des chaussures

Il tient aussi à la disposition du public des Engins, des Chaufferes, Arbres de couche, Maillets pour le cuir, Machines à plisser, Ecrous, Formes et Tiges de bottes et de souliers, Appareils à étirer le cuir, etc.

Toute réparation faite promptement.

10, rue du Port, 12

(Entre le marché Ste-Anne et l'édifice de la douane, Montréal).

18 sept.—a 9

COFFRES - FORTS

Si vous n'avez pas de coffre-fort,
Si votre coffre-fort n'est plus de mode,
Si votre coffre-fort est trop petit,
Enfin si votre coffre-fort ressemble à l'ordinaire des coffres-forts qu'on trouve à Montréal, c'est-a-dire sur lesquels *on ne peut reposer aucune confiance*, donnez votre commande pour un coffre-fort du plus beau fini, avec toutes les améliorations les plus modernes, enfin ce qu'il y a de mieux sur le continent, tout en coûtant le moins cher avec des conditions de paiement des plus libérales. S'adresser aux fabricants

GOLDIE & McCULLOCH

Salles de ventes : No 29, rue Saint Bonaventure, Montréal

ALIMENTATEURS DE CHAUDIÈRES

Nous manufacturons actuellement les alimentateurs des modèles bien connus suivants et qui n'ont jamais été brevetés.

Ces alimentateurs peuvent servir à fournir l'eau aux chaudières à vapeur de toute description :

ALIMENTATEURS DE FRIEDMAN, ALIMENTATEURS DE SELLARS

Le travail de ces machines ne peut être surpassé en perfection, et on garantit qu'elles donneront satisfaction.

Elles se vendent à des prix extrêmement réduits.

Ces alimentateurs et tuyaux d'échappement ne sont pas les seuls appareils fabriqués par la maison.

Robt. Mitchell & Co,

Fabricants d'ouvrages en cuivre

194, RUE SAINT PAUL. 30 a

E. CHANTELOUP

No. 587, RUE CRAIG, MONTREAL

FABRICANT DE

Cloches d'Eglise, d'Horloges de Tours et de Locomotives, comprenant des Carillons.

Becs de Gaz et de Lampes de toute sortes.

Appareils à Vapeur, Ecrans en fer Calorifères à la vapeur et à l'eau chaude.

Espagnolettes et fermetures françaises pour les croisées.

Fournitures de Chemins de Fer de toutes sortes.

Appareils électriques et leurs fournitures.

Ferronneries pour Entrepreneurs.

21 [illegible] 23

Fonderie de l'Aigle

(EAGLE FOUNDRY)

GEORGE BRUSH,

31 et 34, rues King et Queen Montreal

Fabricant d'engins à vapeur, bouilloires, élévateurs, pompes à vapeur scies circulaires, machines à broyer l'écorse, machines à faire du bardeau roues turbines, appareils de tousgenre pour moulins, arbres de couche, crochets et poulies, élévateurs pour entrepôts, fonctionnant à la main ou par force motrice artificielle, etc.

Agent pour le régulateur des engins à va pour de "Water" et des pompes centrifuge de "Heald & Sisco." 23 a

J. W. PATERSON & Cie

Fabriquants et Trafiquants

DE TOUTE SORTE DE

MATERIEL POUR TOITURE

Feutre goudronné.
Toile Goudronnée.
Ciment.
Goudron,
Gravois pour toitures et allées,
Résine, Poix, Bitume et Etoupe.

Toute commande promptement remplie au

No. 47, rue Murray

MONTREAL.

11 septembre 1880. 3 a

Les Sommiers Élastiques

DE PURCELL,

Qui ne produisent aucun bruit, sont le seuls à l'abri des punaises. Ils sont fabriqués chez

A. H. COSBY,

11 a 689, Rue Craig, Montréal

MATELAS

Matelas double en Crin..... $9.00 et plus
" Simple " ..... 7.50 " "
" Double en Etoupe..... 5.00 " "
" Simple " " ..... 3.00 " "

Oreillers et Traversins à prix réduits.

Hamacs avec Matelas et Oreillers, $5.00.

3—a0 W. JORDAN & CIE., 652 Rue Bleury.

F. ST. LOUIS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Ci-devant Gérant du Magasin de feu J. HAWKES,

No. 441, Rue St. Laurent

MONTREAL,

Tient un assortiment complet de Médecines pures, Parfumeries choisies, Pomades et Brosses à Cheveux, Dents et Habits, etc.

En demandant au public de lui accorder son patronage, M. St. Louis l'assure que toutes les prescriptions et recettes de famille qui lui seront confiées seront soigneusement et promptement préparées par lui-même, avec des médecines d'une force et d'une pureté sans reproche. Entrée à toutes heures le Dimanche et la nuit. Résidence sur les lieux. Cloche de Nuit. Médecine de la campagne servis à [illegible] n marché.

15 Janvier. 105—a c

J. B. Vanier, C. C., A. P